



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 AVRIL 2021

Présent-e-s :

M. Philippe ROCHETIN, Président ad interim

M. Sylvain DUPRAZ, Secrétaire

Alexandra SAAS, Vice-secrétaire

M. Laurent SEYDOUX, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Marion LOGEAN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Jérémy DUCREST, Cédric EPENOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Teo KUTNER, Nicolas LENOIR, Marco SOLARI et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

M. Pierre TORRI, Président

Mmes Nathalie RUEGGER, Véronique ÖZAZMAN, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING (*sur la base de l'enregistrement*)

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2021**
2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Communications du Conseil administratif**
4. **Rapports des commissions**
 - a) **Sociale et enfance du 25 mars**
 - b) **Conjointe Aménagement et nouveaux quartiers + Environnement et infrastructures du 29 mars**
 - c) **Culture du 12 avril**
 - d) **Sécurité du 19 avril**
 - e) **Finances du 22 avril**
 - f) **Environnement et infrastructures du 26 avril**

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) **D 26-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 32'000.- pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue à Plan-les-Ouates en faveur de la mobilité douce**
- b) **D 27-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 370'000.- pour l'entretien exceptionnel et la rénovation partielle des façades de l'école Champ-Joly CM, sise 60 chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates**
- c) **D 28-2021 R : Autorisation au Conseil administratif de signer l'acte relatif à la création d'une servitude à usage de jardins sur le périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates**
- d) **D 29-2021 P : Division parcellaire et modification de l'assiette d'une servitude de passage à pied et à véhicules – parcelles N^{OS} 4'326, dp 15'343 et dp 16'126 à Plan-les-Ouates**
- e) **D 31-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 2'490'000.- pour la réalisation des travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates**
- f) **D 32-2021 P : Transfert du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates du patrimoine financier vers le patrimoine administratif**
- g) **D 33-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour la démolition des pavillons des Abeilles et du Jardin d'aventures (JAPLO) à Plan-les-Ouates, ainsi que des déménagements et des travaux d'adaptations temporaires nécessaires**
- h) **D 34-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 235'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2021 à Plan-les-Ouates**
- i) **D 35-2021 P : Inscription et radiation de servitudes au profit et à charge de la parcelle N^o 7054, des DDP N^{OS} 7069 et 7070, immeuble « SKYLAB » sis au chemin Pré-Fleuri 5 à Plan-les-Ouates**
- j) **D 36-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 210'000.- pour l'aménagement d'une arcade socioculturelle dans le quartier des Sciers à Plan-les-Ouates**
- k) **D 37-2021 P : Approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2019 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre**
- l) **D 38-2021 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 478.30 destiné à l'étude pour l'assainissement du bruit routier selon l'ordonnance sur la protection contre le bruit – OPB – Phase 1 – 2^{ème} étape**

B. Résolution

- a) **R 05-2021 P : Nomination du premier-lieutenant Michaël Panchaud au grade de Capitaine au sein de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates**

6. Proposition du Conseil municipal

A. Délibération

- a) **D 19-2020 R : Crédit d'étude de CHF 100'000.- destiné à une prévision de l'arborisation du futur quartier des Cherpines à Plan-les-Ouates**

B. Motions

- a) **M 04-2021 R : Pour le remboursement des tests de dépistage liés aux infections sexuellement transmissibles et au VIH**
- b) **M 05-2021 P : Etude d'une prévision de l'arborisation du futur quartier des Cherpines à Plan-les-Ouates**

- c) **M 06-2021 P : Pour favoriser et développer un écosystème local à Plan-les-Ouates**
- d) **M 07-2021 P : Pour promouvoir les potagers urbains dans les quartiers de la Commune**

C. Résolution

- a) **R 04-2021 R : Pour faciliter l'accès de la population à la vie politique communale**

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Philippe Rochetin, Président ad interim du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il excuse ensuite les absences du Président, M. Torri, ainsi que de Mmes Özazman, Rüegger, Soulier et Willimann.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2021

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 18 voix pour et 1 abstention, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

Le Président ad interim annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 6 mai 2021 et s'achèvera le 14 juin 2021.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1 Exemption du port du masque

M. Magnin annonce qu'ils ont reçu un certificat médical pour une personne qui ne peut pas porter le masque sur une longue durée. Et comme cela avait été demandé par un conseiller municipal, la signature du médecin a pu être contrôlée. Ce certificat est donc agréé et cette personne acceptée, comme ce fut le cas le mois dernier. Tout est donc absolument en ordre.

3.2 Reprise des spectacles et des activités à La julienne

M. Magnin informe que depuis le 19 avril 2021, le Service culturel a la possibilité de proposer à nouveau un certain nombre de spectacles. La projection des films à La julienne, notamment, a repris le 21 avril 2021 et le public, friand de s'ouvrir à nouveau à la Culture, commence à revenir.

3.3 Exposition du Groupe des Archives de Plan-les-Ouates – La julienne

M. Magnin annonce que l'exposition du Groupe des Archives de Plan-les-Ouates s'ouvrira le 22

avril 2021 et se tiendra jusqu'au 21 mai 2021, à La Julienne.

3.4 'La cabine à histoires'

M. Magnin informe que 'La cabine à histoires' redémarrera le 30 avril 2021. Il s'agit de l'ancienne cabine téléphonique Swisscom.

3.5 Festival de la Cour des contes

M. Magnin annonce que le Festival de la Cour des Contes va pouvoir avoir lieu sous une forme réduite. Réduite pour deux aspects ; d'une part, parce qu'un certain nombre de personnes qui étaient prévues à cette Cour des Contes ne peuvent pas venir en Suisse pour des raisons évidentes de quarantaine et d'autre part, car la jauge de la salle Després, habituellement de 100 personnes, doit être réduite à 33 personnes, comme préconisé par le Conseil Fédéral. Le Festival débutera le 1^{er} mai 2021, notamment avec les scolaires. En comparaison avec les éditions classiques, 650 billets sont disponibles pour le public, contre près de 3'000 habituellement. Le Café Julienne sera ouvert pour l'occasion.

3.6 Réouverture de la terrasse du Café Julienne

M. Magnin informe que le Café Julienne a rouvert sa terrasse et peut à nouveau accueillir les clients à midi, depuis le 19 avril 2021.

3.7 Reprise des activités pour les plus de 20 ans

M. Magnin annonce que les activités pour les plus de 20 ans ont repris, en respectant les mesures sanitaires, avec des jauges diminuées. La salle Després peut accueillir 33 personnes au lieu de 100 personnes, la salle de mouvement ne peut accueillir que 6 personnes, tandis que l'annexe et l'atelier mansarde, peuvent respectivement accueillir 5 et 7 personnes, au lieu des accueils complets habituels.

3.8 Pré-réception de la crèche Zinzolin – 30 avril 2021

M. Magnin informe que la pré-réception de la crèche Zinzolin est fixée au 30 avril 2021, afin de pouvoir ensuite équiper cette crèche. Ils sont donc tout à fait dans les délais prévus.

3.9 Déménagement du jardin d'enfants Les Abeilles

M. Magnin annonce que le déménagement du jardin d'enfants Les Abeilles est prévu pour la prochaine rentrée scolaire, dans des locaux provisoires à Champ-Joly, dans l'ancienne école des Petites-Fontaines qui sera libérée des élèves à ce moment-là.

3.10 Ecole provisoire du Sapay

M. Magnin informe que l'école provisoire du Sapay est maintenant construite et qu'elle est quasiment opérationnelle. En fonction des effectifs et de l'entrée des nouveaux élèves, la décision a été prise de ne pas précipiter l'utilisation de ces locaux puisque des chantiers concernant la Boîte, à savoir l'espace pour les petits qui se trouve en-dessous, sont encore en cours. Donc, afin d'éviter aux élèves de traverser cet espace en chantier, l'ouverture effective de cette école provisoire est remise à plus tard.

3.11 Malades du Covid-19 au sein du personnel communal

M. Magnin annonce qu'ils comptent, au 22 avril 2021, deux malades du Covid-19 parmi les collaboratrices et les collaborateurs de la Commune, soit 1,2 % de l'effectif, tandis que 35 % des employé-e-s sont actuellement en télétravail, lequel reste imposé dans la mesure du possible.

3.12 Recrutements

M. Magnin informe que la Commune est en phase de recrutement d'un certain nombre de postes. Des postes d'apprentissage sont notamment en renouvellements, dont deux poste d'apprentis ASE (Assistant Socio-Educatif) et un poste d'apprenti de commerce.

3.13 Gardes de préservation

M. Magnin annonce qu'un certain nombre de personnes, au sein de l'administration, peuvent faire des gardes de préservation en lieu et place des pompiers. Elles ont, en effet, été formées pour cela et peuvent donc, pendant les heures de bureau où les pompiers volontaires sont moins disponibles, assurer ces gardes de préservation obligatoires.

3.14 Demande de l'aide Covid de la part des entreprises

M. Magnin informe qu'en date du 15 avril 2021, date limite pour les entreprises pour adresser leur demande d'aide dans le cadre de l'enveloppe Covid, trente d'entre elles ont envoyé un dossier. Sur ces trente dossiers, quinze remplissent complètement les critères, six les remplissent partiellement, six sont invalides et trois dossiers sont en attentes de compléments. Le Conseil administratif se penchera sur ces dossiers pour prendre des décisions quant aux sommes qui pourront être attribuées, ce qui n'a pas encore été fait jusqu'à présent. A noter que huit entreprises ont également pris contact pour savoir si elles avaient droit à cette aide et qu'une dizaine d'autres entreprises ont téléphoné simplement pour remercier la Commune de proposer cette aide.

3.15 Demande d'aide dans le cadre du Fonds Covid, au niveau du social

Concernant le social, **M. Magnin** annonce qu'une seule demande d'aide leur est parvenue.

3.16 Visites des 7P à la Mairie

M. Magnin informe que l'organisation des visites des 7P à la Mairie va reprendre à fin mai-début juin 2021. Elles se feront avec des effectifs les plus restreints possibles, dans le respect des normes actuelles. Les conseillers municipaux ne seront donc malheureusement pas sollicités, pour essayer d'avoir le moins de personnes possible, puisque ces visites se font notamment dans cet hémicycle.

3.17 Permanence impôts

M. Magnin annonce que la Permanence impôts a rencontré un énorme succès puisque tous les créneaux étaient complets.

3.18 Drapeau de la Croix-Rouge sur le bâtiment de la Mairie du 7 au 10 mai 2021

M. Magnin informe que la Croix-Rouge a demandé à pouvoir mettre son drapeau sur la Mairie, ce que la Commune a accepté. Du 7 au 10 mai 2021, le drapeau de la Croix-Rouge flottera donc sur la Mairie, en commémoration de la journée mondiale de cette institution.

3.19 Repas de Pâques pour l'Atelier d'alimentation

M. Magnin annonce qu'au niveau communautaire, un repas de Pâques a été préparé pour l'Atelier d'alimentation. Ce repas, confectionné par les bénévoles, a été livré par des jeunes chez les personnes concernées qui ne pouvait pas se réunir dans ce contexte pandémique.

3.20 Réouverture de la terrasse du restaurant Le Ravy

M. Magnin informe que le restaurant Le Ravy a réouvert sa terrasse.

3.21 Projet pilote de lutte contre l'isolement des aînés

M. Magnin annonce que le projet pilote de lutte contre l'isolement des aînés par le biais d'un vélo-cargo permettant de faire des balades et des promenades, est actif. Il s'agit du projet Cyclomove.

Cela répond à l'intervention d'une conseillère municipale, le mois dernier, à laquelle il avait expliqué que la Commune essayait de mettre en place ce projet. C'est chose faite et les premiers couples ont pu en profiter.

3.22 Cours d'apprentissage

M. Magnin informe que les cours d'apprentissage ont repris.

3.23 Plan de solidarité

M. Magnin annonce que la Mairie continue son plan de solidarité en téléphonant aux aînés qui apprécient énormément de pouvoir exposer leurs éventuels problèmes et d'être aidés en cette période de pandémie.

3.24 Genève, Ville du goût

M. Magnin annonce que Genève est, pour cette année, la Ville du goût. Il a été demandé à l'interne, à leurs Services, d'envisager les actions possibles dans le cadre de cette semaine du goût qui aura lieu en septembre 2021. La Commune a également écrit aux institutions et aux associations sociales pour les solliciter afin qu'ils s'associent, selon leur bon vouloir, à cette semaine du goût. A savoir que la Ville de Genève organise cela pour elle-même et qu'une association essaie d'organiser pour toutes les autres communes.

3.25 Engage.ch

Concernant Engage.ch, **M. Magnin** informe que le Conseil administratif a décidé de recevoir quelques jeunes dont les projets correspondent à un certain nombre de projets propres à la Commune, afin d'échanger sur ces projets communs.

3.26 Covid-19 – Réouverture de la piscine

Mme Monbaron annonce la réouverture de la piscine au public depuis le 16 avril 2021. L'accès au bassin est limité à 13 personnes, sans réservation pour l'instant. Après une semaine, il est constaté que la limite de capacité n'a jamais été atteinte. Ce système sera donc maintenu et pourra être adapté si nécessaire.

3.27 Covid-19 – Reprise des activités sportives pour les adultes

Mme Monbaron informe que les adultes peuvent reprendre les activités sportives sous certaines conditions, lesquelles sont disponibles sur le site internet de la Commune.

3.28 Covid-19 – Annulation de la semaine Sport'Ouvertes

Mme Monbaron annonce qu'il a été décidé d'annuler la semaine Sport'Ouvertes, semaine qui permet habituellement aux clubs d'ouvrir leurs portes au public pour lui faire découvrir les différents sports pratiqués sur la Commune. Après réflexion, il semble préférable de favoriser la pratique des clubs, vue la limitation du nombre de personnes qui peuvent pratiquer et donner la priorité aux membres puisque l'accès demeure limité en raison des contraintes spatiales.

3.29 Cadenassage des buts de football aux grillages

Mme Monbaron informe qu'en raison des mesures sanitaires et de l'impossibilité de vérifier que celles-ci sont respectées par les utilisateurs, notamment sur les terrains de football aux Cherpines, la Commune a cadenassé les buts des terrains contre les grillages. Comme elle l'a expliqué le mois dernier, un deuxième cadenas a dû être mis puisque les buts étaient régulièrement forcés, ce qui occasionnait des dégâts. Or, force est de constater que malgré la pose d'un deuxième cadenas avec des chaînes, ceux-ci sont régulièrement coupés et les barrières cassées. La Commune a donc programmé la présence d'auxiliaires le week-end, notamment avec la reprise des championnats juniors et espère ainsi que la situation s'améliorera. Ils regrettent toutefois de constater le peu de

respect des restrictions sanitaires et des installations sportives communales par certaines personnes.

3.30 Incivilités

Au niveau des incivilités, **Mme Monbaron** annonce qu'il n'y a eu, au mois de mars 2021, qu'un seul cas de déchet et un dommage à la propriété, à savoir une barrière endommagée au stade des Cherpines.

3.31 Contrats locaux de sécurité

Mme Monbaron informe qu'il y a eu cinq contrats locaux de sécurité ; trois au niveau de la circulation route de Base/Route du Vélodrome, avec sept véhicules contrôlés, dont trois étaient en infraction, un contrôle radar-vitesse à la route de Bardonnex, avec 67 infractions, neuf interceptions et un délit, ainsi qu'un contrôle de circulation au chemin de la Châtière/route de Saint-Julien, où il n'y a eu qu'une seule amende d'ordre.

3.32 Patrouilles pédestres dans le secteur centre de la Commune

Mme Monbaron annonce qu'au niveau de la sécurité, des patrouilles pédestres ont eu lieu dans le secteur centre de la Commune et qu'il n'y a rien de spécial à signaler, si ce n'est que des tags ont été réalisés durant le week-end du 24 au 26 avril 2021. En effet, un grand nombre de tags et de graffitis de grande taille ont été relevés sur le territoire communal. Un relevé est donc en cours. Elle rappelle qu'avec l'accord du propriétaire, chaque tag visible du domaine public, y compris chez les particuliers, est nettoyé aux frais de la Commune et que chaque tag est photographié avant d'être inséré dans une base de données, avec la facture du nettoyage qui le concerne. Et si l'auteur est interpellé, tous les frais qui découlent de ses œuvres lui sont facturés. Cela est déjà arrivé et pour des montants parfois assez conséquents.

3.33 Contrôles du respect des mesures sanitaires

Mme Monbaron informe que divers contrôles sont effectués dans le cadre du Covid-19, notamment en ce qui concerne les regroupements de personnes et le port du masque et qu'en général, ceci est bien respecté sur leur territoire.

3.34 Cambriolages

Mme Monbaron annonce qu'il y a eu deux cambriolages au mois de mars 2021, contre un cambriolage l'année passée sur la même période.

3.35 Ressources humaines – Contrôleurs du stationnement

Mme Monbaron informe que les contrôleurs du stationnement ont commencé leur activité au 1^{er} avril 2021. Cela se passe très bien ; ces derniers ont reçu un bon accueil de la part de la population et étonnamment, la population semble plus conciliante avec ces collaborateurs qu'elle ne l'était avec la Fondation des parkings. Elle espère que cela va durer.

3.36 Entrée en fonction d'un nouvel agent de la police municipale

Mme Monbaron annonce qu'un nouvel agent de la police municipale a pris ses fonctions au 15 avril 2021.

3.37 PLQ d'Arare-Dessous

Mme Monbaron informe qu'un projet élaboré par le Canton et un promoteur privé a fait l'objet de plusieurs ateliers en visio-conférence. Une concertation avec les habitants du périmètre qui a permis de faire ressortir des demandes, des besoins et d'examiner si une adaptation du projet est possible. Une enquête publique était envisagée à la rentrée, mais la Commission d'urbanisme du Canton vient

d'émettre un préavis négatif sur le projet tel que présenté. Celui-ci va donc devoir être revu. Les considérations et les demandes des habitants seront examinées en même temps, mais tout ceci repousse donc la réalisation du PLQ. La Commission d'urbanisme estime que le projet n'est pas suffisamment inséré dans son environnement proche et qu'il ne respecte pas les morphologies du hameau, même si, en l'occurrence, Arare-Dessous n'est plus un hameau. Il n'y a pas de nouveau calendrier pour l'instant, mais elle reviendra en commission Aménagement quand il y aura un projet plus abouti.

3.38 Concours d'architecture de la Fondation Emma Kammacher sur le Rolliet

Mme Monbaron annonce que la Commune a été intégrée au jury du concours d'architecture de la Fondation Emma Kammacher sur le Rolliet. Elle a donc pu participer à la première étape de ce concours qui se déroulera en deux étapes. Cent vingt-cinq projets ont été déposés, ce qui est énorme. Douze d'entre eux ont été retenus pour participer au second degré qui consistera en un développement plus précis de ces projets. Cela s'est révélé extrêmement intéressant puisque les architectes ont déjà travaillé sur le périmètre et sur le projet d'immeuble qu'ils allaient présenter avec les aménagements extérieurs. Le second tour se déroulera au début du mois de septembre 2021. D'autre part, le deuxième tour du concours organisé par la Commune sur le secteur du Rolliet qui devait normalement se dérouler au mois de mai 2021, a quant à lui, été reporté au mois de juin 2021, en raison des conditions sanitaires.

3.39 Appel d'offres de la Commune sur le Rolliet

Mme Monbaron rappelle que la Coopérative Arpège, qui avait participé à l'appel d'offres sur le Rolliet, avait écrit à la Commune il y a quelques temps, laquelle lui avait répondu. Depuis, cette coopérative leur a réécrit le 16 avril 2021. La Commune lui a alors proposé, le jour même, un rendez-vous pour la veille de cette séance, à savoir le lundi 26 avril au matin. Sans réponse, un rappel leur a été fait le 21 avril 2021, auquel ils ont répondu le 22 avril 2021, expliquant qu'ils préféreraient décliner l'invitation de la Commune pour le moment. En fait, ils souhaitaient une position écrite de la Commune. Vu que cette dernière avait prévu de les recevoir le 26 avril 2021, cette prise de position écrite n'a pas encore été rédigée. Les conseillers municipaux recevront, dans un premier temps, le courrier de la Coopérative et la réponse de la Commune leur parviendra sous peu.

3.40 Travaux du tram et installation du chauffage à distance

M. Rodriguez annonce que les emprises sur la parcelle privée communale accueillant le TCPLO, sont prévues dès le début du mois de mai 2021. Bien que cela soit prévu dans le cadre du projet et que la Commune souhaite collaborer pour que celui-ci avance au mieux, cette dernière a toutefois exprimé son courroux quant délais d'annonce de cette prise de possession qui ne sont pas les délais qui avaient été prévus dans le cadre de la convention signée en 2019.

3.41 Passage piéton situé en face de l'école Aimée Stitelmann

M. Rodriguez informe que le passage piéton situé à la fin du Mail 2000, en face de l'école Stitelmann, sera condamné. La traversée se réalisera en deux phases, plus en amont, côté Lancy sur le passage existant. Les élèves de l'école Stitelmann devront également utiliser ce passage pour se rendre à l'arrêt de bus qui a été déplacé.

3.42 Traversée du chemin de Vers entre le Mail et la Promenade tordue

M. Rodriguez annonce que la traversée du chemin de Vers, entre le Mail et la Promenade tordue, s'est achevée il y a une dizaine de jours, permettant ainsi un franchissement séparant les piétons des cyclistes. Reste à préciser certaines signalisations horizontales et verticales.

3.43 Distillerie de Saconnex-d'Arve – Appel d'offres à entreprise totale

En ce qui concerne la distillerie, **M. Rodriguez** informe que la première audition des trois participants à l'appel d'offres à entreprise totale a eu lieu le 16 avril 2021. Les premières lignes ont été proposées au jury afin de pouvoir s'assurer que les projets répondent aux besoins des utilisateurs. Les auditions et choix définitifs auront lieu le 28 mai 2021.

3.44 Etat des lieux de sortie de l'usager de la Distillerie

M. Rodriguez informe que l'état des lieux de sortie de l'usager, dont le bail avait été dénoncé en 2019, a eu lieu en sa présence avec remise à la Commune de ses clés le 12 avril dernier, soit une année après le délai de résiliation indiqué dans le bail. L'ensemble de ses effets a été enlevé par ses soins. La surface qu'il occupait est donc vide et propre.

3.45 Déchets – Campagnes d'affichage

En ce qui concerne les déchets, **M. Rodriguez** annonce qu'une campagne d'affichage des déchets de cuisine, à laquelle participe la commune de Plan-les-Ouates, a débuté le 20 avril dernier. D'autre part, une autre campagne d'affichage a été mise en place le 24 mars dernier, concernant les déchets canins, avec la plantation de 202 petits drapeaux « *Qui a laissé ça ?* ». Ce qui représente une diminution de plus de 50 pièces malgré une augmentation des sites concernés.

3.46 Energie

M. Rodriguez informe que, dans le domaine de l'énergie, les travaux préparatoires pour le ré-audit du label Cité de l'énergie Gold ont débuté et se poursuivront jusqu'à l'été. En parallèle, la mise à jour du Plan directeur des énergies aura lieu afin de réactualiser les données qui datent de 2015, sur la base des données de 2020. Cette mise à jour leur donnera l'occasion de savoir précisément où se situe Plan-les-Ouates et de ré-évaluer les objectifs pour 2030.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à f)

a) Sociale et enfance du 25 mars (annexe a)

Mme Ferri donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Conjointe Aménagement et nouveaux quartiers + Environnement et infrastructures du 29 mars (annexe b)

M. Epenoy donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Culture du 12 avril (annexe c)

M. Lenoir donne lecture de son rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Sécurité du 19 avril (annexe d)

Mme De Mitri donne lecture de son rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Finances du 22 avril (annexe e)

Mme Logean donne lecture de son rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) Environnement et infrastructures du 26 avril (annexe f)

M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 26-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 32'000.- pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue à Plan-les-Ouates en faveur de la mobilité douce

Le **Président ad interim** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 26-2021 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 23 mars 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 26 avril 2021, a préavisé favorablement, à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances qui a également émis, dans sa séance du 22 avril 2021, un préavis favorable à l'unanimité.

En l'absence d'interventions, le **Président ad interim** soumet cet objet au vote du Conseil municipal. Il rappelle que le nombre des votants est de 19 et que par conséquent, la majorité est à 10 voix.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 26-2021 R par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

b) D 27-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 370'000.- pour l'entretien exceptionnel et la rénovation partielle des façades de l'école Champ-Joly CM, sise 60 chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates

Le **Président ad interim** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 27-2021 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 23 mars 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 26 avril 2021, a préavisé favorablement, à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, laquelle a également préavisé favorablement à l'unanimité, lors de sa séance du 22 avril 2021.

La parole n'étant pas demandée, le **Président ad interim** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 27-2021 R par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

c) D 28-2021 R : Autorisation au Conseil administratif de signer l'acte relatif à la création d'une servitude à usage de jardins sur le périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

Le **Président ad interim** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 28-2021 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 23 mars 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Aménagement et nouveaux quartiers qui a décidé, dans sa séance du 29 mars 2021, de suspendre cette délibération.

Mme Monbaron explique que la décision de la commission était tout à fait judicieuse et qu'ils ont oublié de la retirer de l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Ce sujet ne sera donc pas traité ce soir, mais reporté à la prochaine séance, une fois que les négociations en cours seront terminées.

Ce projet de délibération D 28-2021 R sera reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

d) D 29-2021 P : Division parcellaire et modification de l'assiette d'une servitude de passage à pied et à véhicules – parcelles Nos 4'326, dp 15'343 et dp 16'126 à Plan-les-Ouates

Le Président ad interim demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 29-2021 P (annexe 4). Celle-ci est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité. (*Ndlr : Le Président ad interim prend part à ce vote*)

Mme Monbaron explique que cette parcelle se situe en haut du chemin de Vers. Il s'agit de la parcelle sur laquelle se trouvent les duolithes. Celle-ci présente plusieurs particularités. D'une part, elle a une forme assez atypique et d'autre part, elle est grevée par une servitude de passage à pied et à véhicules sur son entier. De plus, elle traverse deux routes du domaine public communal, à savoir le chemin du Pré-du-Camp et le chemin de Vers. Cette délibération a donc plusieurs buts ; le premier est de faire des sous-parcelles avec cette immense parcelle N° 4'326 et de rattacher une partie de ces sous-parcelles au domaine public communal 15'343 qui est le chemin du Pré-du-Camp et une partie au domaine public 16'126 qui est le chemin de Vers et de faire ensuite deux parcelles. A savoir, une parcelle N° 7'291 et une parcelle N° 7'292 qui auront chacune leur fonction puisque dans la parcelle initiale, une partie se trouve en zone de bois et forêt, une partie est située en zone de développement 3 et la partie où se trouvent les menhirs est en zone villas. Les zones ne vont donc pas être modifiées, seul un morcellement de ces parcelles va être effectué, puis une réunification pour donner quelque chose de cohérent dans l'ensemble. Concernant la servitude de passage, cette dernière a été négociée avec les deux parcelles qui se trouvent juste en-dessus, à savoir la parcelle N° 4'329 et la parcelle N° 4'611 qui bénéficiaient de cette servitude. Des discussions ont donc eu lieu avec les deux propriétaires sur un laps de temps plus ou moins long en fonction de leur volonté d'accéder ou non à la demande de la Commune pour parvenir, au final, à une entente. Cette délibération modifie donc l'assiette de cette servitude de passage qui restera toujours un passage à pied et à véhicules en bordure de la parcelle, en bordure de ces villas. Le montant de CHF 6'000.- qui est intégré dans cette délibération correspond essentiellement aux frais d'actes de géomètres et de notaire nécessaires pour réaliser cette opération.

Le Président ad interim annonce que le Bureau du 15 avril 2021 préconise un renvoi en commission Aménagement et nouveaux quartiers.

M. Magnin complète en expliquant que cette opération est partie des discussions que la Commune a eues avec Carrefour-Rue dans le cadre des recherches de parcelles pour cette Fondation, où ils avaient envisagé d'utiliser éventuellement cette nouvelle parcelle communale N° 7'291. Or, comme celle-ci était grevée d'une servitude sur son entier, il était impossible, même s'il s'agit d'une propriété communale, d'envisager quoique ce soit sur cette partie-là. Cela leur a néanmoins fait découvrir cette servitude datant de 1959. La Commune est donc allée discuter avec les propriétaires ; l'un a tout de suite accepté, avec l'autre il a fallu discuter un peu plus, mais ils sont rentrés en matière. Cette parcelle sera maintenant nettoyée et le parcellaire bien délimité sur chaque partie, ce qui est une excellente chose. Elle sera libérée de servitude et pourrait être utilisée pour les besoins communaux. Il s'agit d'une opportunité de mettre le parcellaire à jour, raison pour laquelle il encourage le Conseil municipal à voter cette délibération. Soit la renvoyer en commission, soit la voter sur le siège, mais à voter positivement.

M. Di Giorgio fait remarquer que si elle était renvoyée en commission, le dossier étant assez complet, il n'y aurait aucune possibilité de transformation ou de faire évoluer ce dossier. C'est pourquoi il propose un vote sur le siège.

M. Favre annonce qu'il rejoint la proposition du MCG.

Sans opposition et la parole n'étant plus demandée, **le Président ad interim** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 29-2021 P par 20 voix pour, soit à l'unanimité. Le Président ad interim a pris part au vote.

e) **D 31-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 2'490'000.- pour la réalisation des travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates**

Le Président ad interim demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 31-2021 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que le bâtiment concerné par ces travaux d'assainissement et de transformation accueillait deux locataires ; la Fondation Clair Bois et cabinet médical. Le médecin a pris sa retraite dans le courant de l'année 2020, tandis que la Fondation Clair-Bois occupe ce bâtiment dans l'attente de déménager dans des locaux de l'Espace Tourbillon. L'objectif de ces travaux, qui font suite à la délibération votée par le Conseil municipal en 2018, est d'assainir ce bâtiment. Ces travaux comprennent différentes phases ; une des phases concerne la structure car des détériorations statiques ont été constatées au niveau de la dalle, une autre est en lien avec l'énergie. En effet, pour assainir complètement ce bâtiment et viser les très hautes performances énergétiques (THPE), comme le fait habituellement la Commune, il faut changer la chaudière. Cette dernière, installée il y a 15 ans, sera changée et remplacée par une pompe à chaleur. Des travaux d'isolation sont prévus sur les façades qui sont pratiquement toutes conservées. L'objectif est d'installer, dans ce bâtiment, des Services communaux. Notamment le Service construction et aménagement qui commence à être un peu à l'étroit dans ses locaux actuels, ainsi que le Service de la police municipale, également à l'étroit sur la route de Saint-Julien. Une petite analyse de coûts a été faite entre la surélévation du bâtiment de la Voirie et la rénovation de ce bâtiment et il s'avère que la rénovation est beaucoup plus avantageuse que la surélévation. L'ensemble de ces travaux s'élève à CHF 2'490'000.- ttc. Il va également falloir traiter la question du patrimoine, étant donné que cette parcelle se trouve sur du patrimoine financier. Compte tenu du fait que ce bâtiment sera occupé par des Services communaux, l'idée est d'extraire ce bâtiment-là du patrimoine financier, afin de le verser dans le patrimoine administratif. Il s'agit de la délibération qui sera traitée sous le point suivant.

Le Président ad interim annonce que le Bureau du 15 avril 2021 préconise un renvoi en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

En l'absence d'interventions, **le Président ad interim** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 31-2021 P en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances, par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Tinguely revient sur la délibération D 29-2021 P qui a été votée sous le point précédent. Il lui semble, mais peut-être qu'il se trompe, qu'une personne siégeant au sein de cet hémicycle est directement concernée par ce vote. Il demande donc si cette dernière n'aurait, de ce fait, pas dû se récuser.

Le Président ad interim convient que si tel est le cas, il aurait été de son devoir, en effet, de se récuser. Mais pour sa part, il ignore de qui il s'agit.

M. Magnin répond à M. Tinguely que son souvenir fait peut-être référence à un ancien conseiller municipal, lequel est effectivement riverain de cette parcelle et avec qui il a dû, notamment, aller discuter en compagnie des représentants du Service. Mais ce dernier n'est plus conseiller municipal.

f) **D 32-2021 P : Transfert du bâtiment Vers 1/Vuattes 1 à Plan-les-Ouates du patrimoine financier vers le patrimoine administratif**

Le Président ad interim demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 32-2021 P (annexe 6). Celle-ci est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez explique que cette délibération fait suite à celle dont ils viennent de parler. Il s'agit du transfert du bâtiment Vers 1/Vuattes 1, du patrimoine financier au patrimoine administratif, étant donné qu'il est prévu d'y installer des Services communaux. Il faut savoir que ce bâtiment se trouve en zone 5 et qu'il s'agisse de patrimoine financier ou de patrimoine administratif, les droits à bâtir restent de toute façon identiques. Il n'y a pas de modification en ce sens.

Le Président ad interim annonce que le Bureau du 15 avril 2021 préconise un renvoi en commission des finances.

La parole n'étant pas demandée, **le Président ad interim** soumet au vote des conseillers municipaux, le renvoi de cet objet en commission.

Le Conseil municipal accepte par 19 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 32-2021 P en commission Finances.

g) **D 33-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour la démolition des pavillons des Abeilles et du Jardin d'aventures (JAPLO) à Plan-les-Ouates, ainsi que des déménagements et des travaux d'adaptations temporaires nécessaires**

Le Président ad interim demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 33-2021 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin explique qu'en raison du projet de construction prévu sur la parcelle où se trouvent le Japlo et les Abeilles, il est nécessaire de libérer cette dernière. Pour cela, il s'agit de démanteler les pavillons provisoires qui sont utilisés depuis maintenant presque 20 ans par ces deux institutions. La Commune a envoyé un courrier à toutes les autres communes de Genève, débordant même sur le Canton de Vaud, pour demander si certaines étaient intéressées à reprendre ces pavillons. Aucune d'entre elles n'en a le besoin. Ils se voient donc contraints de les démolir pour les déménager. Cette délibération prévoit des frais de déménagement pour les deux institutions, concernant des travaux d'adaptation d'un certain nombre de points puisque ces dernières s'installeront, dès la rentrée 2021, dans le bâtiment ex-Petites-Fontaines. Ce crédit d'engagement s'élève à CHF 220'000.-, dont environ CHF 100'000.- pour les travaux de démolition et le solde pour le déménagement et les travaux d'adaptation. D'autre part, il y a sur ce terrain une troisième institution. Il s'agit du Potager. Celui-ci n'est pas compris dans cette délibération car il fera l'objet d'une autre délibération qui viendra probablement si des coûts ne peuvent pas être intégrés pour le déménagement et notamment

pour le déplacement de la terre. En effet, ayant travaillé cette terre pendant plusieurs années, ils souhaitent pouvoir la récupérer car celle-ci est riche de nutriments.

Le Président ad interim annonce que le Bureau du 15 avril 2021 préconise un renvoi en commission des finances.

En l'absence d'interventions, **le Président ad interim** soumet le renvoi de cet objet en commission, au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 33-2021 P en commission Finances, par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

h) **D 34-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 235'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2021 à Plan-les-Ouates**

Le Président ad interim demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 34-2021 P (annexe 8). Celle-ci est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez explique que ce crédit d'engagement vise à entretenir le chemin de Vers et que cela fait partie du plan quadriennal d'entretien des voiries communales. Il rappelle que le Conseil municipal avait déjà voté, en 2020, pour la réfection d'un petit secteur de ce chemin, situé entre le chemin de la Milice et le chemin du Bois-Malet. L'objectif de la présente délibération est d'effectuer la suite, c'est-à-dire le secteur entre le chemin des Vuattes et de la Milice, ainsi qu'un petit tronçon depuis le Bois-Malet jusqu'au Pré-du-Camp. Le montant de cette opération s'élève à CHF 235'000.- ttc. Si nécessaire, cette délibération peut être discutée davantage en commission Infrastructures et environnement.

Le Président ad interim annonce que le Bureau du 15 avril 2021 préconise également un renvoi en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

Comme il a déjà pu en discuter avec M. Rodriguez dernièrement, **M. Favre** se dit profondément chagriné par l'état du chemin du Milly, lequel est totalement délabré. Il est conscient que la Commune veut éviter de favoriser le circuit de véhicules en tout genre sur ce chemin puisqu'il s'agit essentiellement d'un chemin agricole. Mais à ce niveau-là, il est dangereux pour les motos, les scooters, les piétons, les poussettes et les animaux. Raison pour laquelle il demande que la commission se penche, en temps voulu et selon les moyens à disposition, sur l'éventualité de revoir ce chemin et d'en estimer le coût qui sera, il en convient, très important.

Le Président ad interim le prie de remettre son masque et leur rappelle, dans la mesure du possible, de conserver leur masque durant toute la séance, ce dont ils les remercient.

La parole n'étant plus demandée, **le Président ad interim** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte par 19 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 34-2021 P en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

i) **D 35-2021 P : Inscription et radiation de servitudes au profit et à charge de la parcelle N° 7054, des DDP N°s 7069 et 7070, immeuble « SKYLAB » sis au chemin Pré-Fleuri 5 à Plan-les-Ouates**

Le Président ad interim demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 35-2021 P (annexe 9), laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité. (*Ndlr : Le Président ad interim prend part à ce vote*)

M. Rodriguez explique que l'objectif de cette délibération est de radier certaines servitudes et d'en inscrire d'autres. De corriger au millimètre l'ensemble des servitudes sur ce bâtiment. La radiation concerne une servitude de passage à tous usages, au rez-de-chaussée, qui est restée et pose problème par rapport au jardin de la crèche du Ciel Bleu. Il s'agit ensuite de créer des servitudes pour l'immeuble Skylab, notamment le passage à pied et à véhicules au deuxième sous-sol pour accéder au premier sous-sol, ainsi que le passage à pied et à véhicules au deuxième sous-sol pour accéder au troisième sous-sol. Ce sont des servitudes qui se trouvent à l'intérieur du bâtiment. Il existe également des usages extérieurs de terrasse au 3^{ème} et au 5^{ème} étage ; cela a pour objectif, dans un premier temps, de donner l'accès aux terrasses et dans un second temps, de restreindre l'accès à ces surfaces de terrasses uniquement aux lots PPE, à pied et pour tous véhicules, réservé exclusivement au SIS. Cette servitude remplacerait notamment la servitude de passage à tous usages au rez-de-chaussée dont il a parlé initialement. Deux autres servitudes seraient également à inscrire, à savoir l'usage extérieur pour la caserne des pompiers, qui garantit l'utilisation exclusive de la surface se trouvant devant l'entrée de la caserne. Et une servitude de passage pour la mobilité douce au profit de la Commune entre le chemin des filles et le chemin des Aulx. Celle-ci existait déjà, mais traversait le jardin de la crèche. Avec ce qui est en train de se construire, la servitude longerait le jardin et ne le traverserait plus. Ce projet concerne une mise en conformité qui n'a pas été faite en 2013 ou 2014.

Le Président ad interim annonce que le Bureau du 15 avril 2021 préconise un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **le Président ad interim** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

<p>Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 35-2021 P par 20 voix pour, soit à l'unanimité. Le Président ad interim a pris part au vote.</p>
--

j) **D 36-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 210'000.- pour l'aménagement d'une arcade socioculturelle dans le quartier des Sciers à Plan-les-Ouates**

Le Président ad interim demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 36-2021 P (annexe 10). Celle-ci est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin explique qu'ils ont remarqué assez vite, à la construction de ce projet, que la centralité école ne suffirait pas. Tout de suite, il a paru important et essentiel de créer une antenne pour la Culture et le social à cet endroit-là, avec des personnes qui puissent être sur le terrain. Il est question de 96 m² qui seraient répartis en une salle principale multifonctions, d'environ 70 m², un bureau d'environ 8 m², deux lieux de stockage, une toute petite cuisine d'appoint et un WC. Cela permettrait aussi bien au Service culturel d'y amener un certain nombre de médiations, de spectacles et de projections, qu'au Service de l'action sociale d'organiser des permanences sociales, des formations de types CEMEA, son programme d'intégration communale, etc. Cette antenne n'est pas nécessaire, mais essentielle dans cette région-là qui sera densément peuplée, afin de répondre tout de suite et immédiatement sur le terrain. Le coût de cet équipement, relativement simple d'utilisation, reste

malgré tout très correct. D'autre part, lorsqu'il n'y aurait pas d'activité communale, la Commune se réserve la possibilité, dans un deuxième temps, de mettre ces 70 m² à disposition de la population, dans un cadre bien défini, pour des anniversaires ou des manifestations d'associations. Mais ceci est encore musique d'avenir, pour autant qu'ils arrivent à bien jongler sur les deux tableaux.

Le Président ad interim annonce que le Bureau du 15 avril 2021 préconise également un renvoi en commission Sociale et enfance, ainsi qu'en commission Finances. D'autre part, il s'étonne du fait qu'ils aient oublié de préconiser également un renvoi en commission Environnement et infrastructure.

M. Magnin précise que ce projet a déjà été présenté en commission Culture, présentation qu'ils n'imaginaient cependant pas aussi exhaustive. Il n'y a toutefois pas eu de préavis car ce projet n'était pas encore passé au Conseil municipal.

Le Président ad interim demande si cet objet doit donc être renvoyé dans les quatre commissions précitées.

M. Favre explique que cette question a vaguement été discutée au sein de son groupe. Ce quartier est un quartier intercommunal ; l'école, la piscine, les salles de sport, etc. sont des structures intercommunales. Ils se sont donc posé la question de savoir s'ils ne pouvaient pas également réaliser une infrastructure intercommunale pour le socioculturel. Il espère que les commissions qui seront concernées ne manqueront pas d'en traiter dans cet esprit.

M. Magnin explique qu'un certain nombre de choses sont effectivement prévues en intercommunalité, tels l'école et le groupement intercommunal. Par contre, il y a un certain nombre de choses que Lancy fait pour son compte et d'autres que Plan-les-Ouates fait pour son compte. Pour exemple, les institutions de petite enfance ; Lancy a construit une crèche de près de 150 places, sans demander d'intercommunalité, tandis que Plan-les-Ouates construit une crèche de 32 places. Les deux chiffres ne peuvent être comparés car la crèche de Lancy concerne un quartier beaucoup plus large que le Sapay. Sur ce point, les démarches sont totalement communales. En termes de médiation culturelle, Lancy et Plan-les-Ouates font également leurs propres actions. Il y a donc des choses qu'ils doivent pouvoir séparer parce qu'elles sont territoriales. Au niveau culturel et au niveau social, ils répondent selon les principes de Plan-les-Ouates, pour les habitants de Plan-les-Ouates et Lancy répond selon les principes de sa commune. Ils essaient de faire le maximum dans l'intercommunalité, mais il s'agit-là d'une antenne de Plan-les-Ouates uniquement, de 90m² multifonctionnels qu'il sera beaucoup plus simple d'envisager de cette façon.

En l'absence d'autres interventions, **le Président ad interim** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet dans les quatre commissions précitées.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 36-2021 P en commissions Sociale et enfance, Environnement et infrastructures, Culture, ainsi qu'en commission Finances, par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

j) **D 37-2021 P : Approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2019 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre**

Le Président ad interim demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 37-2021 P (annexe 11), laquelle est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez fournit quelques explications sur ces chiffres, à commencer par quelques chiffres-clés :

Pour le compte de résultats 2020 :

- Dépenses : CHF 73'448'920.-, soit CHF 2'222'000.- inférieures aux dépenses prévues, représentant 2,97 %.
- Recettes : CHF 85'853'000.-, supérieures de 14,70 % aux recettes estimées, à savoir de CHF 11'000'016.-.
- Résultat : CHF 12'404'000.- d'excédents de revenus, soit CHF 13'228'000.- de plus que ce qui était prévu. Avec un auto-financement de CHF 20'296'000.-

Pour le compte des investissements :

- Les dépenses brutes, dans le cadre du patrimoine administratif et du patrimoine financier, s'élèvent à CHF 32'481'000.-, dont CHF 10'739'000.- pour le patrimoine administratif et CHF 21'742'000.- pour le patrimoine financier.
- Les recettes d'investissements s'élèvent, quant à elles, à CHF 738'787.-.
- Les dépenses nettes du patrimoine administratif s'élèvent à CHF 10'000'445.-, soit en-deçà des prévisions du plan des investissements de CHF 8'436'554.-.

Le bilan au 31 décembre 2020 totalise, à l'actif et au passif, un montant de CHF 575'000'000.-. La dette brute, en baisse de CHF 649'259.-, s'élève à CHF 94'146'000.-. Le taux d'emprunt moyen est de 1.1 %, en baisse de 0.175% par rapport à l'année 2019 et la répartition des emprunts entre long et le court terme se divise à 78,76 % pour le long terme et à 21,24 % pour le court terme.

Le montant des crédits budgétaires supplémentaires 2020, à approuver selon cette délibération, est de CHF 1'685'622.-, qui pourra être discuté en commission des finances, avec l'ensemble des justificatifs. En termes de non-dépensés, il y a d'un côté des surplus et de l'autre des non-dépensés. Ces non-dépensés s'élèvent à CHF 4'018'000.-.

Pour conclure, **M. Rodriguez** explique que les charges sont en-deçà des charges prévues au budget. Tout ceci est bien évidemment lié à la pandémie. Les recettes fiscales sont, quant à elles, supérieures à ce qui était attendu. L'impact RFFA (Réforme Fiscale et du Financement de l'AVS) est moins important que prévu, mais reste néanmoins de plus de CHF 6'000'000.-. Pour la suite, au niveau des comptes 2021, il faudra connaître les réels effets de la pandémie, étant donné que ces effets n'impacteront pas uniquement l'année 2020, mais se feront certainement sentir sur les deux à trois prochaines années. Cette délibération demande au Conseil municipal d'approuver le compte de résultats, le compte des investissements, les dépassements budgétaires, ainsi que les propositions d'attributions au 1^{er} janvier 2021, de CHF 1'000'000.- au financement spécial des immeubles locatifs et de CHF 5'000'000.- à la réserve pour mesures structurelles.

Le Président ad interim annonce que le Bureau du 15 avril 2021 préconise un renvoi en commission des finances.

La parole n'étant pas demandée, **le Président ad interim** soumet donc au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 37-2021 P, en commission Finances, par voix 19 pour, soit à l'unanimité.

k) **D 38-2021 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 478.30 destiné à l'étude pour l'assainissement du bruit routier selon l'ordonnance sur la protection contre le bruit – OPB – Phase 1 – 2^{ème} étape**

Le **Président ad interim** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 38-2021 P (annexe 12). Celle-ci est acceptée par voix 19 pour, soit à l'unanimité. Il annonce ensuite que le Bureau du 15 avril 2021 préconise un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, le **Président ad interim** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 38-2021 P, par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

B. **Résolution**

a) **R 05-2021 P : Nomination du premier-lieutenant Michaël Panchaud au grade de Capitaine au sein de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates**

Le **Président ad interim** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération R 05-2021 P (annexe 13), laquelle est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron explique que M. Florian Christe, actuel capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates depuis le 1^{er} juillet 2011, a fait valoir ses droits à la retraite au 30 juin de cette année. L'Etat-Major des sapeurs-pompiers a proposé aux autorités de la Commune, la nomination du 1^{er} lieutenant Michaël Panchaud, à partir du 1^{er} juillet 2021, celui-ci ayant réussi la formation nécessaire pour accéder à ce grade. Ce qui a été confirmé à la Commune par le Département, dans le courant du mois de décembre 2020. En vertu de l'article 30A, alinéa 3, lettre a, de la loi sur l'administration des communes, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur cette nomination. Et dès lors que le Conseil administratif a toute confiance en M. Panchaud, elle remercie les conseillers municipaux d'accepter sa nomination.

Le **Président ad interim** annonce que le Bureau du 15 avril 2021 préconise un vote sur le siège.

M. Favre fait remarquer qu'il s'agit d'une opération formelle à laquelle ils procèderont sans problème, mais souhaite profiter de cette occasion pour remercier le capitaine Florian Christe, qu'ils ont tous bien connu et qui a rempli sa mission avec une grande détermination, un grand esprit de corps. C'est l'occasion pour le Conseil municipal, de saluer ce passage de M. Christe à la tête de leur Compagnie qui est l'une des meilleures du Canton.

Mme Baillon demande à pouvoir prendre la parole après le vote.

En l'absence d'autres interventions, le **Président ad interim** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de résolution R 05-2021 P par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron attendait le vote du Conseil municipal pour finir son intervention. Elle explique qu'une visite de la caserne et de ses occupants était prévue depuis bien des mois, mais qu'en raison des restrictions sanitaires, cela n'a pas été possible. Cette visite se fera donc dès que possible. Si

elle n'a pas spécialement préparé de discours aujourd'hui, c'est qu'elle garde l'espoir qu'ils pourront marquer ce moment, à la caserne, en présence du Conseil municipal et de l'entier de la Compagnie, comme cela avait pu se faire en 2010, lors du passage de témoin entre M. Gaud et M. Christe. Normalement, ceci devrait se dérouler dans le courant du mois de juin 2021. Ils attendent donc les nouvelles dispositions sanitaires pour plus de détails. Le Conseil administratif remercie effectivement d'ores et déjà le capitaine Christe pour son commandement, pour son implication et pour tout ce qu'il a apporté aux habitants et aux entreprises de cette Commune pendant ses dix ans de service et félicite bien évidemment M. Panchaud pour sa prise de fonction au 1^{er} juillet prochain.

Le Président ad interim fait part du fait qu'il est évident que le Conseil municipal se joint à ces remerciements à M. Christe et souhaite plein succès à M. Panchaud.

Mme Baillon annonce qu'elle quittera cette séance du Conseil municipal dans quelques minutes. Elle précise que ce n'est pas à cause des propos démesurés de la part de M. Dupraz quant à son certificat médical, mais en raison d'un engagement familial.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Délibération

a) D 19-2020 R : Crédit d'étude de CHF 100'000.- destiné à une prévision de l'arborisation du futur quartier des Cherpines à Plan-les-Ouates

Le Président ad interim rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 19-20210 R a déjà été votée lors du Conseil municipal du 10 novembre 2020. Cette délibération avait alors été renvoyée en commissions Environnement et infrastructures et Aménagement et nouveaux quartiers qui, dans leur séance conjointe du 29 mars 2021, ont décidé de retirer cette délibération qui sera probablement remplacée par une motion.

M. Dupraz confirme que le PLR retire cette délibération et qu'elle sera effectivement remplacée par une motion, dont il donnera lecture sous le point B.

Le Président ad interim rappelle que la délibération appartient au Conseil municipal. Le retrait que propose le PLR doit donc être soumis au vote des conseillers municipaux. La parole n'étant pas souhaitée, il soumet ce retrait au vote du Conseil municipal.

<p>Le Conseil municipal accepte le retrait de ce projet de délibération D 19-2020 R par 19 voix pour, soit à l'unanimité.</p>
--

Mme Baillon quitte la séance à 21H30. (Ndlr : le nombre des votants est, dès lors, de 18 personnes)

B. Motions

a) M 04-2021 R : Pour le remboursement des tests de dépistage liés aux infections sexuellement transmissibles et au VIH

Le Président ad interim rappelle que cette motion M 04-2021 R a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 23 mars 2021. Elle avait alors été renvoyée en commission Sociale et enfance qui a émis, dans sa séance du 25 mars 2021, un préavis défavorable, par 5 refus et 3 voix pour.

M. Haas explique qu'afin de ne pas refaire la discussion qui a été faite en commission, ils ont décidé de revenir avec un nouveau projet de motion. Mais pour transformer l'essai et ne pas perdre de temps, ils proposent l'amendement suivant, au niveau des *Décide* :

' De permettre à chaque personne résidant sur Plan-les-Ouates de se faire dépister gratuitement concernant les infections sexuellement transmissibles et le VIH lors de séances extraordinaires en parallèles d'événements organisés quant à la santé de la population. '

Il explique que l'idée est de faire un lien avec, notamment, les organisations d'événements, comme par exemple les dons du sang qui sont organisés au Vélodrome. Ils n'ont pas voulu spécifier les dons du sang, afin de permettre au Conseil administratif d'organiser cela quand bon lui semble, de manière ponctuelle et organisée conjointement avec les Services de la santé cantonale.

M. Seydoux se dit quelque peu perturbé par ce qui est proposé-là, car ce n'est pas tout à fait les discussions qu'ils ont eues, même si cela reprend une partie de ce dont il a été discuté. Il pense que la volonté était de réfléchir, en termes de prévention, sur tous les types d'analyses qui pourraient être pertinentes. Celles-ci pouvant l'être, mais d'autres pouvant l'être également, en lien avec la santé de la population. Comme cela a été dit ; est-ce que cette question-là une vraie problématique de santé pour la Commune ou pas ? Pour sa part, ce qu'il avait cru comprendre était que, soit les motionnaires redéposaient une motion demandant à ce que le Conseil administratif intègre de façon générale des tests, à définir, lors des prises de sang ou lors d'autres événements de santé, soit le Conseil administratif venait de lui-même (et il lui semblait que M. Magnin était assez favorable à cela) avec une proposition en lien avec ces périodes de dons du sang. Or, la motion proposée ce soir se fixe de nouveau uniquement sur les infections sexuellement transmissibles, ce qu'il trouve vraiment dommage. Pour sa part, il ne soutiendra pas une motion basée uniquement là-dessus. Par contre, il se dit ouvert à ce que la notion de tests à définir en fonction des problématiques qui peuvent émerger et surtout sur les questions de prévention, puisse être intégrée et financée par la Commune lors de ces périodes intéressantes de dons du sang.

M. Magnin rejoint les propos de M. Seydoux concernant les infections sexuellement transmissibles, qui est la base de ce que veulent défendre les motionnaires. Or, lors de la discussion en commission, il était surtout question qu'il fallait faire de la prévention et permettre des tests sanguins gratuitement pour dépister de façon plus large. D'autre part, pour ceux qui n'ont pas suivi les débats de la commission, il est extrêmement compliqué de comprendre ce que signifie *'des séances extraordinaires'* mentionnées dans cet amendement. En effet, il est difficile de comprendre ce qu'il faut organiser, comment le faire et qui doit le faire. Lors de ces discussions, il était question d'événements de santé, tels les dons du sang qui existent ou des événements que la Commune pourrait créer en collaborant avec les Services de santé, afin que ces analyses sanguines puissent se faire. Les motionnaires essaient effectivement d'accélérer les choses, mais il estime que ce n'est pas extrêmement clair et que cela ne résume pas les discussions de la commission.

Mme Saas est contente de ce que vient de dire M. Magnin, car ne siégeant pas en commission Sociale, elle n'a pas pu assister à leurs discussions. Cette motion change totalement et elle estime que les motionnaires brusquent un peu la donne car dans les caucus, les discussions ont finalement porté sur une autre motion. Elle se dit quelque peu perplexe et a besoin de plus d'informations pour pouvoir la voter. En ce qui la concerne, elle ne la votera donc pas ce soir.

Il semble à **M. Di Giorgio** que lors de dons du sang, le VIH est déjà automatiquement dépisté Cela ferait donc double démarche. A moins que les gens viennent expressément, non pas pour le don du sang, mais pour le VIH, ce qui serait différent. Mais il ignore si les personnes qui s'occupent du don du sang accepteraient de faire une cellule spéciale VIH car ce n'est pas leur domaine.

M. Magnin répond que lors d'un don du sang, celui-ci est évidemment testé pour s'assurer qu'il peut être transfusé à une autre personne et normalement, si quelque chose est détecté, le donneur est

averti. Par contre, ignore ce qu'ils testent exactement, mais il imagine que les maladies sexuellement transmissibles ou le VIH qui peut se transmettre par transfusion sont testés. Cela mérite effectivement des renseignements supplémentaires.

M. Haas explique qu'effectivement, la deuxième proposition est que les gens puissent venir spécialement pour se faire dépister. Le principe consiste à transformer l'essai quand des dons du sang sont organisés. En effet, ceux-ci nécessitent des soins infirmiers dans le cadre desquels des prélèvements peuvent être faits pour des dépistages.

M. Tinguely fait remarquer que tout le monde n'est pas admis pour le don du sang. Typiquement, toutes les personnes qui ont des relations homosexuelles en sont exclues en Suisse. Effectuer des tests de maladies sexuellement transmissibles et de VIH à ces occasions-là, permettrait aussi à ces personnes de venir auprès d'un Service de la Commune pour se faire tester. Et pour répondre aux propos de M. Seydoux, le fait d'accepter de tester pour les maladies sexuellement transmissibles et le VIH n'empêche pas du tout de tester, plus tard, d'autres choses ou que le Conseil administratif vienne avec d'autres propositions. Il ne pense pas qu'il faille opposer les choses. S'ils acceptent, cela n'empêche pas du tout de tester d'autres maladies. Par rapport à la proposition de Mme Saas qui demandait d'avoir un peu plus de temps pour réfléchir sur cette motion, ils peuvent tout à fait imaginer revenir au prochain Conseil municipal, si les conseillers ont besoin d'en discuter dans leur groupe. Il imagine que les signataires sont à disposition pour en discuter avec eux s'ils le souhaitent.

Le Président ad interim lui demande s'il propose un nouveau renvoi en commission.

M. Tinguely répète qu'ils peuvent simplement revenir avec cette motion lors du prochain Conseil municipal si les conseillers souhaitent pouvoir en parler, entre-temps, au sein de leurs groupes respectifs.

M. Seydoux fait remarquer que cette motion, non-changée, peut passer trois fois en commission, cela ne changera rien pour eux tant qu'elle est axée uniquement sur la question des MST et du VIH. Soit les motionnaires viennent avec la proposition qui avait émergé en commission et dont l'idée était de proposer de façon générale, des tests que le Conseil administratif ou les membres du Conseil municipal estimeront nécessaires par rapport à la santé publique. Car tant que la motion se focalisera là-dessus, les Verts'libéraux ne la voteront pas, l'intérêt étant de faire de la prévention. Cette motion donne l'impression que ses auteurs essaient de faire passer d'une autre façon les tests gratuits. D'autre part, il rappelle que la prévention est la seule compétence communale. Soit le Conseil municipal mandate le Conseil administratif de faire une proposition, avec des éléments beaucoup plus généraux que simplement les MST et le VIH.

M. Magnin convient que la compétence de la Commune dans ce domaine est la prévention. Pour sa part, suite aux discussions de la commission et pour aller un peu plus loin, il imaginait que la Commune pouvait proposer, lors des dons du sang, des tests sanguins pour une population qui viendrait uniquement sur ces tests. Et comme il s'agit de faire de la prévention, la Commune pourrait peut-être se mettre en lien avec des assurances, afin que ce ne soit pas forcément elle qui paie. Si les assurances sont d'accord de faire de la prévention, ce qu'elles font déjà dans certains cas, elles pourraient éventuellement collaborer dans le cadre de ce projet. Plus vite une maladie est détectée une chose, mieux c'est pour les assurances. Il imagine qu'une campagne de prévention pourrait être réalisée par le biais de tests sanguins au bénéfice de la population. Ces tests pourraient se faire dans des salles comme La Galette ou l'Espace Vélodrome. C'est ainsi qu'il imaginait la suite des discussions qu'ils ont eu en commission.

M. Haas annonce qu'ils maintiennent cette motion et que si jamais elle est refusée, il propose au Conseil administratif de revenir avec un projet plus abouti qu'ils se feront également une joie de travailler.

M. Magnin lui explique que, généralement, le Conseil administratif revient quand il y a une motion. Ceci dit, il a entendu le message et rien ne l'empêche de travailler là-dessus et de leur faire une proposition.

M. Favre entend bien toutes ces remarques tout de même positives par rapport à cette motion, y compris la vision du Conseil administratif. Effectivement, les motionnaires sont trop fixés sur une éventuelle pandémie qui pourrait survenir à ce niveau-là. Pour sa part, il leur laisserait encore la chance de revenir lors du prochain Conseil ou dans deux mois avec une motion plus complète, plus axée d'une manière générale sur des situations qui pourraient surtout toucher leurs jeunes. Il ne pense pas que cela touche toute la population. Cette prévention devrait surtout cibler les jeunes. Et il faut prendre en compte la nouvelle notion qui émerge encore ce soir concernant les assurances.

M. Haas annonce alors qu'ils retirent cette motion et qu'ils reviendront plus tard avec une motion plus travaillée qui prendra en compte ces dernières discussions. Pour information, le rapport qui est donné avec l'exposé des motifs montre que les personnes les plus touchées par les MST et le VIH ne sont pas les jeunes, mais les personnes âgées.

Les motionnaires retirent cette motion M 04-2021 R pour revenir ultérieurement avec une nouvelle motion.

b) **M 05-2021 P : Etude d'une prévision de l'arborisation du futur quartier des Cherpines à Plan-les-Ouates**

M. Dupraz donne lecture de cette motion M 05-2021 P (annexe 14).

A l'issue de cette lecture, **le Président ad interim** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 18 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Dupraz donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

M. Kutner n'intervient pas en rapport avec la motion qui vient d'être lue, mais pour demander au Président de faire respecter le port du masque.

Le Président ad interim fait remarquer que la personne concernée par cette intervention a rétabli la situation.

M. Dupraz rappelle que les motionnaires ont retiré la motion dans laquelle cette étude était déjà chiffrée à hauteur de CHF 100'000.-. Cette nouvelle motion charge le Conseil administratif d'étudier toutes les possibilités et de budgétiser sur deux, trois ou cinq ans, cette arborisation des Cherpines. C'est pourquoi ils présentent cette motion sans ce budget. Il annonce qu'ils proposent un vote sur le siège.

M. Tinguely relève que cette motion a déjà été étudiée deux fois en commission Environnement et infrastructures, avec des invités et que le texte, au fond, ne change pas. Il estime qu'ils peuvent effectivement la voter sur le siège. C'est en tout cas ce que fera son groupe.

En l'absence d'autres interventions, **le Président ad interim** soumet cette motion au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, cette motion M 05-2021 P présentée par le PLR, par 18 voix pour, soit à l'unanimité.

c) **M 06-2021 P : Pour favoriser et développer un écosystème local à Plan-les-Ouates**

M. Solari donne lecture de cette motion M 06-2021 P (annexe 15).

A l'issue de cette lecture, **le Président ad interim** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée par 18 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Solari donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

M. Magnin voit d'un bon œil un certain nombre de ces *Invite*. Ils en ont discuté en commission Finances et en commission Sociale. Personnellement, il adhère au point 1 qui prévoit de faire connaître l'écosystème et de développer des actions. Le point 2 peut être, quant à lui, plus problématique. Soit c'est très facile s'il s'agit de faire la liste de toutes les entreprises qui se trouvent sur Plan-les-Ouates, sachant qu'elle existe déjà (elle est diffusée sur le site de la Commune). Soit c'est plus compliqué s'il est question de préciser le genre d'entreprises et leur proximité avec les habitants. Il y a certaines entreprises, sur la Commune, telles les grandes manufactures horlogères, dans lesquelles les habitants ne peuvent pas entrer pour s'acheter une montre, par exemple. Il s'agit de proposer des actions concrètes. L'*Invite* 1 et l'*Invite* 3 sont, pour lui, relativement identiques. Il est demandé à la Commune de faire des actions et d'encourager cette proximité et le soutien à une économie locale. Et d'effectuer ces actions en lien avec les associations d'entreprises, donc avec l'*Aziplo*, qui est l'association d'entreprise sur Plan-les-Ouates, qui ne concerne pas les commerçants, mais les entreprises de la zone industrielle. Plan-les-Ouates n'a pas d'association de commerçants comme il peut y en avoir sur d'autres communes, où les commerces sont fédérés. Il tenait à apporter cette précision. Par contre, ils ont déjà travaillé sur le premier *Invite* avec Philip Maguire (*Ndlr : délégué à la promotion économique*), dans le cadre d'une précédente motion.

M. Seydoux revient sur les deux points soulevés par M. Magnin. En ce qui concerne la question de la liste exhaustive des actrices et des acteurs, il pense que l'objectif est d'aller un peu plus loin que le guide des entreprises qui donne uniquement les coordonnées de ces entreprises. L'idée est de fournir également leurs compétences. Mais si les entreprises ne viennent pas donner ces renseignements, il est difficile pour la Commune de les connaître. Il en a été question dans le cadre des appels d'offres communaux. Plutôt que ce soit la Commune qui aille à la pêche aux informations, les entreprises devraient être plus actives pour faire part de leurs compétences. D'autre part, en ce qui concerne les associations d'entreprises sur Plan-les-Ouates, à l'heure actuelle il y a effectivement l'*Aziplo* pour la zone industrielle. Alors peut-être à elle de se dire qu'elle veut s'appeler l'*Aeplo* (Association des entreprises de Plan-les-Ouates). Ceci dit, il pense que ce n'est pas impossible qu'il y ait peut-être un collectif sur la place des Aviateurs. S'il y en a qui existent ou s'il y en a qui veulent se former, il estime que cela serait bienvenu. En effet, cela permettrait aux commerçants de régler déjà leurs propres problématiques. Il pense par exemple aux marchés. Des regroupements pourraient potentiellement émerger et la Commune pourrait peut-être les encourager. Car s'il faut aller auprès de chaque commerçant, traiter de chacun de leur petit problème, cela va être compliqué. La Commune a donc tout intérêt à favoriser ces regroupements d'attentes et de besoins.

M. Magnin fait remarquer que cette intervention précise bien les choses concernant ce quatrième *Invite*, parce qu'il n'est pas demandé au Conseil administratif de solliciter la création d'associations. Ce point peut être précisé pour solliciter cette création, car c'est effectivement quelque chose que les commerçants ont tout intérêt à faire.

M. Favre tient à remercier M. Solari et son équipe pour avoir retravaillé cette motion avec les différents groupes politiques de ce Conseil, sauf le PLR puisqu'il y a eu maladresse au niveau de la communication. Il trouve que cette manière de faire, de temps en temps, peut porter ses fruits et cette nouvelle motion comporte des points que le Conseil administratif va sans doute traiter avec

bonheur. Ils auront des résultats d'ici peu, mais en tout cas la volonté d'arriver à quelque chose de bien lui paraît atteinte.

M. Dupraz demande aux motionnaires s'ils souhaitent un vote sur le siège ou un renvoi en commission.

Amusé, **le Président ad interim** remercie M. Dupraz de présider cette séance à sa place.

M. Solari répond qu'ils proposent un vote sur le siège.

La parole n'étant plus demandée, **le Président ad interim** soumet cette motion au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte sur le siège, cette motion M 06-2021 P, par 18 voix pour, soit à l'unanimité. Cette motion, présentée sur proposition du parti socialiste et des Verts, est signée par les membres du parti socialiste, des Verts, des Verts'libéraux, du MCG et du PLR.

M. Solari remercie l'ensemble des groupes pour ce travail de co-construction.

d) **M 07-2021 P : Pour promouvoir les potagers urbains dans les quartiers de la commune**

M. Gillet donne lecture de cette motion M 07-2021 P (annexe 16).

A l'issue de cette lecture, **le Président ad interim** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 18 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Gillet donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

M. Solari fait la déclaration suivante :

'Chères et Chers membres du Conseil Municipal,

Permettez-moi tout d'abord de remercier les représentant.e.s du PDC pour cette motion de bonnes intentions vêtue.

Les Vert.e.s ne peuvent qu'acquiescer.

Toutefois, je ne peux m'empêcher, au nom de mon groupe, de vous dire que ce n'est plus à la fée Viviane que Merlin l'enchanteur enseigne ses secrets de magicien, mais aux motionnaires du PDC.

Dans sa besace, ce sage magicien, proche des astres et de la Nature dont il tirait l'essence de la connaissance, devait avoir une poudre magique, ou plutôt une formule, qui permet la conscience soudaine et instantanément acquise du nécessaire retour aux sources. Nostalgiques nos motionnaires. De là à penser que, suite à la crise que nous traversons, les membres du PDC sont prêts à remettre en question le mythe de la croissance il y a un pas que ma pensée n'ose franchir. Mais qui sait, à force de murmurer la formule magique le mot décroissance risque d'apparaître.

Cette formule magique doit aussi contenir le secret algorithmique qui permet, du jour au lendemain, aux circuits courts « de devenir tranquillement une habitude ». Quel enchantement subit. Le rêve.

Quittons le monde féérique et revenons à la réalité.

Différentes expériences et recherches sur le comportement et la posture de l'humain face aux enjeux de la durabilité me permettent de douter des postulats affichés dans la motion., sauf si les motionnaires s'adressent au cerveau reptilien dans l'espoir qu'il soit ainsi pré-programmé.

Le changement de paradigme va être un processus complexe parsemé de résistances multiples et qui est loin d'être acquis. Le chemin vers la sobriété exigera du temps, malgré l'urgence.

Bien que l'argumentaire de la motion, tant sur la forme et le fond, pourrait laisser penser à un opportunisme politique, les Vert.e.s vous invitent à la soutenir en la votant sur le siège. Une évidence à notre sens.

Merci de votre écoute.'

M. Rodriguez remercie le groupe PDC pour cette motion et explique que la recherche de lopins de terre en vue de créer des potagers urbains a déjà été entamée avec les Services communaux. Cette motion va donc totalement dans ce sens.

M. Favre les remercie pour ces envolées lyriques et constructives. Les projets de M. Gillet et le soutien des Verts montrent qu'il y a, bien sûr, une part de bon sens là-dedans. Cependant, le PLR préfère renvoyer cet objet en commission pour en évoquer tous les contours, toutes les subtilités et voir s'il peut encore être amélioré. Cela leur fera perdre un mois, mais il estime qu'il vaut la peine d'en discuter plus largement.

S'il suit ces propositions et que son groupe s'associe à ce qui est prévu ici, **M. Seydoux** relève tout de même qu'il faudrait traiter l'aspect financier. Il propose donc également un renvoi en commission, afin d'y ajouter un volet financier de façon à ce que le Conseil administratif ait un budget avec lequel il puisse travailler et faire des propositions.

M. Gillet fait remarquer à M. Solari qu'il y a tout de même un pas entre souhaiter le développement des potagers urbains et prôner la décroissance. Pour le fond, il estime qu'il ne s'agit pas d'un sujet complexe dans le sens où il voit mal ce dont ils pourraient discuter en commission sur la question de ces potagers urbains. Ils savent déjà que des actions sont entreprises et constatent qu'il y a une forte demande de la part de la population. Il s'agit d'accélérer un peu la mise à disposition de terrains pour leurs concitoyens et il se dit ravi d'apprendre que le Conseil administratif y travaille déjà. Si cette motion est renvoyée au Conseil administratif pour revenir, le cas échéant, avec des éléments financiers et chiffrés, il appartiendra de toute façon au Conseil municipal de voter une délibération. Il ne pense pas que cela justifie, pour cette motion, un renvoi en commission, raison pour laquelle ils maintiennent la proposition de vote sur le siège et remercient le Conseil administratif de l'avoir proposé.

En l'absence d'autres interventions, **le Président ad interim** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de vote sur le siège.

La proposition de vote sur le siège est acceptée par 11 voix pour, soit la majorité.

Le Président ad interim soumet alors cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, cette motion M 07-2021 P présentée par le PDC, par 15 voix pour, 1 refus et 2 abstentions.

B. Résolution

a) R 04-2021 R : Pour faciliter l'accès de la population à la vie politique communale

Le Président ad interim rappelle que cette résolution R 04-2021 R (annexe 17) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 23 mars 2021. Elle avait alors été renvoyée en commission Sécurité qui a émis, dans sa séance du 19 avril 2021, un préavis favorable par 8 voix pour et 1 refus, sous réserve des amendements proposés.

M. Dupraz précise qu'il ne siégeait pas en commission Sécurité, mais qu'il y a été proposé les amendements suivants :

Retrait du point 3 :

'D'offrir cette prestation à la population pour une durée de six mois après l'information à la population, puis de voir s'il y a ou non de la demande pour une prolongation.'

Et remplacement de ce point 3 par un point 2 ainsi modifié :

'De continuer la diffusion de ses séances en direct sur You Tube même lorsque le public sera à nouveau autorisé à assister aux séances du Conseil municipal.'

Lire :

'De poursuivre la diffusion des séances du Conseil municipal en cas d'assouplissement des mesures sanitaires (permettant d'assister aux séances publiques) pour une durée de six mois.'

M. Lenoir souhaite amener une autre proposition d'amendement concernant le fait de laisser l'enregistrement en ligne durant 24H00.

Le Président ad interim rappelle ce qu'il avait dit en commission, à savoir qu'une résolution est une déclaration du Conseil municipal. Ceci dit, ils peuvent essayer de mettre toutes les formes et de rajouter ce point-là. Ce ne sera toutefois qu'une déclaration. Personnellement, il estime qu'il serait plus sage de proposer formellement cela par le biais d'une motion s'ils veulent en faire quelque chose.

M. Ducrest relève que lorsque le sujet a été discuté en commission, l'idée était effectivement de partir sur le principe de transformer cette résolution en motion. C'est en tout cas ce qu'il avait compris à la fin de la commission.

M. Epenoy convient qu'ils avaient proposé, à un moment donné, de la retirer pour la transformer en motion. Mais ils ont estimé plus simple de conserver cette résolution en tant que telle et de faire un amendement. La suppression du point 3 et la modification du point 2 est ce qui avait été voté en commission.

M. Tinguely estime qu'il ne sert à rien d'être trop formaliste. Si le Conseil municipal déclare, par le biais de cette résolution, qu'il souhaite cette continuité et bien il fait confiance au Conseil administratif sur le fait que celui-ci continuera à le faire. Le fait de transformer cela en motion chargerait le Conseil administratif de présenter une délibération. C'est un peu compliqué. Il estime, pour sa part, qu'une résolution suffit largement.

La parole n'étant plus demandée, **le Président ad interim** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les amendements proposés :

Amendement N° 1 – Modification du point 2 :

'De continuer la diffusion de ses séances en direct sur You Tube même lorsque le 2. public sera à nouveau autorisé à assister aux séances du Conseil municipal.'

Lire :

'De poursuivre la diffusion des séances du Conseil municipal en cas d'assouplissement des mesures sanitaires (permettant d'assister aux séances publiques) pour une durée de six mois.'

Cet amendement N° 1 est accepté par 17 voix pour et 1 refus.

Amendement N° 2 – Suppression du point 3 :

‘D’offrir cette prestation à la population pour une durée de 6 mois après l’information à 3.la population, puis de voir s’il y a ou non de la demande pour une prolongation.’

L’amendement N° 2 qui vise à supprimer le point 3 est accepté par 17 voix pour et 1 refus.

Amendement N° 3 proposé par M. Lenoir – Ajout d’un nouveau point 3 :

Ajouter le point suivant :

‘De laisser en ligne l’enregistrement de la séance pendant 24H00 après la séance du Conseil municipal.’

Cet amendement N° 3 est refusé par 8 voix contre, 7 voix pour et 3 abstentions.

Le Président ad interim soumet ensuite cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette résolution R 04-2021 R, présentée par le groupe PLR, par 16 voix pour, 1 refus et 1 abstention.

7. QUESTIONS

7.1 Apprentissages – priorité aux habitants de Plan-les-Ouates

Concernant les apprentissages, **M. Lenoir** aimerait savoir si la Commune donne la priorité aux habitants de Plan-les-Ouates.

M. Magnin lui répond par l’affirmative. Dans la mesure du possible, ils donnent effectivement la priorité aux habitants de Plan-les-Ouates. Mais ils doivent tout de même jouer un jeu qui est genevois. C’est-à-dire que si les autres communes ne prenaient que des gens de leur territoire, leurs jeunes n’auraient aucune possibilité de postuler dans les 44 autres communes. Ils doivent donc garder une certaine tolérance, mais la priorité est effectivement accordée aux jeunes qui habitent Plan-les-Ouates.

7.2 Association SOS Chats

M. Tinguely informe avoir été approché par l’association SOS Chats, qui est une association d’utilité publique mandatée par le Canton de Genève depuis de nombreuses années, pour s’occuper des chats harets (les chats harets sont des chats domestiques retournés à l’état sauvage). Il faut savoir qu’il est beaucoup plus difficile de domestiquer ou d’apprivoiser un chat qui ne l’a pas été durant les six semaines après sa naissance. Cette association est donc chargée par le Canton de stériliser les femelles et de castrer les mâles. Et un groupe de bénévole vient les nourrir et s’en occuper. S’il parle de cette association, c’est parce que les jardins familiaux qui se trouvaient aux Sciens et dans lesquels vivaient toute une population de chats harets, ont été déplacés lors de la construction du nouveau quartier. Ils avaient été détectés au moment où ces jardins familiaux ont été détruits ; une partie a été capturée par l’association et placée auprès des gens et une autre partie a été déplacée dans la forêt qui se trouve en bordure de route, dans des cabanes spécialement aménagées. Il s’agit d’un terrain appartenant à l’Etat de Genève et l’association a reçu un courrier de la part du Canton, car la Commune de Plan-les-Ouates leur a demandé de supprimer ces cabanes et de trouver un autre endroit pour loger ces chats. L’association SOS Chats est embêtée parce que les chats, qu’elle a déjà dû déplacer, sont bien dans cet endroit sauvage en bordure de l’autoroute). Il demande pourquoi la

commune de Plan-les-Ouates souhaite encore déplacer ces chats sauvages et s'il n'y a pas moyen de faire en sorte que tout le monde puisse vivre en harmonie dans ce quartier des Sciers, y compris les habitants qui étaient là avant les êtres humains.

M. Rodriguez n'a pas connaissance d'avoir signé un courrier de la sorte. Il va se renseigner auprès des Services et reviendra avec une réponse circonstanciée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

7.3 Motion concernant la réhabilitation des immeubles sis Route de Saint-Julien

M. Gillet demande ce qu'il en est de la motion déposée en novembre 2020 sur la réhabilitation des immeubles au bord de la route de Saint-Julien.

Mme Monbaron explique qu'ils n'ont pas eu besoin de faire grand-chose avec cette motion, car M. Pillon a pris contact avec la Mairie pour demander une rencontre, afin de leur proposer son projet de rénovation pour ces immeubles. Ils l'ont donc rencontré il y a quelques mois et ce dernier leur a demandé si la Commune était intéressée par ces locaux. Il n'a donc pas du tout l'intention de vendre ces bâtiments. Par contre, il serait disposé à les louer à l'administration communale pour en faire des bureaux. Le projet que leur a présenté M. Pillon ne ressemble pas du tout au précédent projet. Il s'intègre bien mieux dans l'environnement, avec les différents bâtiments et leurs caractéristiques architecturales tout de même assez typées. Avant d'entrer en matière, la Commune a demandé à M. Pillon de se renseigner auprès du Canton sur la possibilité de modifier l'affectation des bâtiments, à savoir de les retirer du logement pour les passer en bureaux. Si cela est possible, la Commune pourrait commencer à réfléchir à la question. Il lui a également été demandé, dès lors qu'il ne veut pas vendre, qu'il puisse inscrire un droit de préemption en faveur de la Commune si dans le futur il avait envie de se séparer de ces bâtiments, afin que la Commune puisse les acquérir en priorité.

7.4 Taillage des haies débordant sur le territoire communal

M. Kutner demande à qui incombe la responsabilité de couper les haies qui débordent sur le territoire communal. Il explique qu'à la fin de la piste cyclable qui monte le long de la route des Chevaliers-de-Malte, avant d'arriver à l'intersection avec la carrosserie, une haie prenait la moitié du trottoir, empêchant la circulation des cycles et des piétons, dans les deux sens, comme cela devrait être le cas. Cette haie a été coupée récemment, mais il aimerait savoir à qui incombe cette responsabilité.

M. Rodriguez explique que cette responsabilité est du ressort du propriétaire qui ne doit pas laisser dépasser sa haie de sa ligne de propriété.

Mme Monbaron informe qu'elle prend note de l'endroit cité par M. Kutner pour le mentionner à la police municipale qui se charge en général de passer chez les propriétaires lorsque cela se produit, afin de leur demander de se mettre en conformité.

7.5 Restaurant du Château – Fonds d'aide Covid

M. Tinguely explique que le restaurant du Château est resté ouvert durant la pandémie. Toutefois, le propriétaire du bâtiment ne leur a pas offert un seul loyer. Il sait que la Commune a fait beaucoup de gestes en ce qui concerne ses arcades et que le bâtiment en question ne lui appartient pas, mais il demande si elle ne peut pas offrir son aide aux restaurants qui, comme le restaurant du Château, ont des propriétaires qui n'ont pas souhaité jouer le jeu de la pandémie et qui ne leur ont pas accordé quoique ce soit. Dans le cadre du soutien à ses entreprises locales, la commune de Plan-les-Ouates pourrait peut-être contacter les cafés et les restaurants qui ont dû fermer pendant la pandémie pour savoir s'ils n'ont pas besoin d'aide pour éventuellement contacter leurs propriétaires, afin qu'ils fassent tout de même un geste.

M. Magnin convient que certains propriétaires sont moins tolérants et moins arrangeants qu'une

entité publique ou que certains autres propriétaires. Il y en a quand même un certain nombre qui n'ont pas fait un geste pour leurs gérants et les personnes qui sont dans leurs locaux. Le gérant dont parle M. Tinguely a peut-être fait une demande dans le cadre de l'enveloppe. Le Conseil administratif n'a pas encore étudié tous les dossiers. Ils verront s'il y a une demande de la part de ce gérant et si cette demande remplit tous les critères. Parce que le but n'est pas de donner au gérant pour qu'il donne au propriétaire, auquel cas, cette aide ne s'adresse pas aux bonnes personnes. Mais le but est d'aider et si l'aide, c'est de payer son loyer et bien cela fonctionne. Pour ce qui est de contacter les entreprises afin qu'elles fassent la demande, cela a été fait. La Commune a essayé de diffuser de façon large l'information concernant cette aide. Il suggère à M. Tinguely de conseiller à ce gérant de contacter la Commune et de faire part de sa demande si ce n'est pas déjà fait dans le cadre de l'enveloppe d'aide Covid.

7.6 Containers de recyclage – Lieu-dit des Trois-arbres

M. Haas demande s'il est théoriquement possible de mettre des containers de recyclage au lieu-dit des Trois-arbres, en bas du chemin du Brulaz où se trouve La gardienne des songes car ce lieu est très utilisé par les jeunes et qu'il n'y a qu'un container d'ordures ménagères. Par principe d'écoresponsabilité, cela pourrait être très intéressant. Ceci dit, il ignore si l'endroit où se trouvent les bancs en pierre appartient à la commune.

M. Rodriguez lui répond qu'il va voir avec les Services s'il n'y a pas déjà eu, par le passé, l'idée d'en installer. Il lui fournira une réponse lors du prochain Conseil municipal.

7.7 Abonnements TPG - Subventions

M. Tinguely informe qu'il a renouvelé son abonnement TPG par le biais du système en ligne et que cela fonctionne très bien. La Commune a répondu très rapidement. D'autre part, il a cherché une information qu'il n'a pas réussi à trouver. A savoir, le nombre d'abonnements qui ont été subventionnés au cours des trois dernières années (2018-2019 et 2020), pour les adultes et pour les juniors.

Mme Monbaron prend bonne note de cette question à laquelle elle fournira une réponse lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Elle répond d'ores et déjà qu'il n'y a pas de différence de montants alloués aux jeunes et aux adultes.

M. Tinguely fait savoir qu'il souhaite néanmoins connaître la part d'abonnements jeunes et d'abonnements adultes qui ont été subventionnés.

7.8 Revenus perçus sur les panneaux publicitaires

M. Solari demande quel est le revenu perçu par la Commune pour les panneaux publicitaires.

A l'instar de la précédente question, **Mme Monbaron** prend bonne note de celle-ci à laquelle il sera répondu lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

7.9 Critères pour bénéficier du Fonds d'aide Covid-19

M. Lenoir demande s'ils peuvent connaître les critères d'attribution pour bénéficier de l'aide Covid.

M. Magnin propose qu'une présentation de tout cela soit faite en commission Finances lorsque le Conseil administratif aura pu délibérer sur toutes les demandes ; social, sport, économie, etc.

8. DIVERS

8.1 M. Favre annonce qu'il déposera une motion au prochain Bureau du Conseil municipal et en distribue d'ores et déjà une copie à chacun d'entre eux, afin que tous puissent en prendre

connaissance assez rapidement. Il explique qu'il s'agit d'un sujet très sérieux.

Le Président ad interim le reprend lui expliquant qu'il doit se contenter d'annoncer qu'il déposera une motion au prochain Bureau, mais qu'il ne peut pas la présenter ce soir, ce qui voudrait dire qu'ils doivent la traiter ce soir.

M. Favre explique tout de même, très rapidement, que cette motion parle des frais funéraires absorbés par les familles lors d'un décès dans les familles et du fait que la Ville de Genève et plusieurs communes accèdent à cette prestation. Il estime que Plan-les-Ouates pourrait également se permettre de financer toute ou partie de ces frais qui peuvent se monter entre CHF 6'000.- et CHF 15'000.- dépendant des cas. Et dans le même temps, il préconise d'étudier la possibilité de construire un funérarium où les défunts pourraient être déposés quelques jours avant la cérémonie qui met un terme à leur séjour sur cette basse Terre. Il s'agit donc d'un grand sujet dont ils pourront discuter en commission.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président ad interim** clôt la séance à 22H30 et souhaite à tous une bonne fin de soirée.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

La Secrétaire
Alexandra SAAS

Le Président ad interim
Philippe ROCHETIN

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sociale et enfance du 25 mars**
- b) **Conjointe Aménagement et nouveaux quartiers + Environnement et infrastructures du 29 mars**
- c) **Culture du 12 avril**
- d) **Sécurité du 19 avril**
- e) **Finances du 22 avril**
- f) **Environnement et infrastructures du 26 avril**

Annexe 1)

D 26-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 32'000.- pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue à Plan-les-Ouates en faveur de la mobilité douce.

Annexe 2)

D 27-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 370'000.- pour l'entretien exceptionnel et la rénovation partielle des façades de l'école Champ-Joly CM, sise 60 chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates.

Annexe 3)

D 28-2021 R : Autorisation au Conseil administratif de signer l'acte relatif à la création d'une servitude à usage de jardins sur le périmètre du PLQ Les Sciens à Plan-les-Ouates.

Annexe 4)

D 29-2021 P : Division parcellaire et modification de l'assiette d'une servitude de passage à pied et à véhicules – parcelles Nos 4'326, dp 15'343 et dp 16'126 à Plan-les-Ouates.

Annexe 5)

D 31-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 2'490'000.- pour la réalisation des travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates.

Annexe 6)

D 32-2021 P : Transfert du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates du patrimoine financier vers le patrimoine administratif.

Annexe 7)

D 33-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour la démolition des pavillons des Abeilles et du Jardin d'aventures (JAPLO) à Plan-les-Ouates, ainsi que des déménagements et des travaux d'adaptations temporaires nécessaires.

Annexe 8)

D 34-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 235'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2021 à Plan-les-Ouates.

Annexe 9)

D 35-2021 P : Inscription et radiation de servitudes au profit et à charge de la parcelle N° 7054, des DDP Nos 7069 et 7070, immeuble « SKYLAB » sis au chemin Pré-Fleuri 5 à Plan-les-Ouates.

Annexe 10)

D 36-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 210'000.- pour l'aménagement d'une arcade socioculturelle dans le quartier des Sciers à Plan-les-Ouates.

Annexe 11)

D 37-2021 P : Approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2019 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre.

Annexe 12)

D 38-2021 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 478.30 destiné à l'étude pour l'assainissement du bruit routier selon l'ordonnance sur la protection contre le bruit – OPB – Phase 1 – 2ème étape.

Annexe 13)

R 05-2021 P : Nomination du premier-lieutenant Michaël Panchaud au grade de Capitaine au sein de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates.

Annexe 14)

M 05-2021 P : Etude d'une prévision de l'arborisation du futur quartier des Cherpines à Plan- les-Ouates.

Annexe 15)

M 06-2021 P : Pour favoriser et développer un écosystème local à Plan-les-Ouates.

Annexe 16)

M 07-2021 P : Pour promouvoir les potagers urbains dans les quartiers de la commune.

Annexe 17)

R 04-2021 R : Pour faciliter l'accès de la population à la vie politique communale

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal, séance du 27 avril 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE ET ENFANCE

Mairie – Salle du Conseil municipal

Date et heure : **séance du jeudi 25 mars 2021 20h00**

Motion M 04-2021

- La commission confirme le traitement de la motion refusée.

Petite Enfance

-Point de situation sur le AFG-GSO.

Le CA a décidé de sortir de l'association selon les explications énumérées.

Social

-Présentation du rapport de l'action sociale individuelle : les perspectives sont notamment :

- Le désendettement
- La politique des aînés
- La jeunesse
- Les nouveaux quartiers

Recrutement en direct

132 jeunes inscrits au recrutement en ligne, 52% des entreprises vont engager des jeunes.

Bâtiment Champ Joly

L'ensemble des élèves seront déplacés dans le bâtiment Champ Joly CM dès la prochaine rentrée scolaire.

Le bâtiment Champ Joly CE sera disponible pour le jardin d'enfants « Les Abeilles et le Japlo »

Effectifs scolaires

Stabilité à l'école du Pré du Camp

Baisse à l'école du Vélodrome

Augmentation à l'école du Sapay, selon les prévisions.

Les promotions 2021

En projet, elles seront organisées sans les parents, sur le temps scolaire, sans cortège avec manèges et animations.

En attente des décisions du Conseil fédéral.

Divers

-Les bénévoles de l'atelier d'alimentation vont préparer pour Pâques un repas pour les aînés qui leur sera livré à domicile.

-Une aide d'urgence pour le Bangladesh et le Tigrée a été versée.

-Contrat de quartier à la Chapelle-les-Sciers en association avec Lancy sera prochainement signé.

La rapporteuse : **Romy Ferri**

Mars 2021

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 27 avril 2021

**RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE
AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS ET ENVIRONNEMENT ET
INFRASTRUCTURES**

Date et heure : Lundi 29 mars 2020 à 19h30
Lieu : Mairie – Salle du Conseil municipal

1. Délibération D 19-2020 Crédit d'étude de 100 000 Frs destiné à une prévision de l'arborisation du futur quartier des Cherpines à Plan-les-Ouates

M. Lazzarelli expose son point de vue, suivi de multiple questions.

Le groupe PLR retire la délibération.

2. La délibération D 28-2021 Autorisation au Conseil administratif de signer l'acte relatif à la création d'une servitude à usage de jardin potager sur le périmètre du PLQ les Sciers à Plan-les-ouates

M. Gaillard expose les objectifs de cette délibération suivie de plusieurs questions.

Cette délibération est suspendue en attendant la fin des négociations.

3. Communication du CA

M. Gaillard retrace l'historique de cette appel à projets, explique le déroulement de celle-ci, et résume les différents projets.

Le lauréat est le projet Sol-AIRE (Harmonie/Equilibre)

Le rapporteur : Cédric Epenoy
Le 2 avril 2021

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 27 avril 2021

<p style="text-align: center;">Rapport de la commission Culture</p>
--

Date et heure : Lundi 12 avril 2021 - 20h00

Lieu : salle du Conseil municipal

1. Communications du CA :

- Présentation de la programmation de la Cour des contes covid compatible.
- Présentation de la programmation de la saison culturelle 2021-2022 par Monsieur Pascal Mabut.

2. Présentation de l'espace socio-culturel de 90 m² aux Sciers.

3. Présentation de la programmation estivale 2021 par Monsieur Pascal Mabut.

Le rapporteur : Nicolas Lenoir
15.04.2021

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 27 avril 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE

Date et heure : **Lundi 19 avril 2021, 20 heures**

Lieu : **Mairie** – Salle du Conseil municipal

1. Résolution R 04-2021 : Pour faciliter l'accès de la population à la vie politique communale

Brève présentation de la résolution par Monsieur Epenoy. Les points suivants sont débattus :

- Anonymat des auditeurs
- Choix du serveur
- Technique et qualité de production
- Taux de connexion
- Coûts engendrés
- Vote électronique
- Questions du public
- Information aux habitants
- Direct ou replay
- Durée des séances
- Exigence de bilan

Les commissaires proposent un amendement du point 2 afin de continuer la diffusion en direct sur YouTube durant six mois après le retour du public au Conseil municipal et de supprimer le point 3.

La commission accepte la suppression du point 3 à l'unanimité.

La modification du point 2 est acceptée par la commission par 8 voix pour et 1 voix contre.

La résolution est acceptée par la commission par 8 voix pour et 1 voix contre.

2. Communications du Conseil administratif

- Mme Monbaron nous donne les chiffres des cambriolages durant ces deux dernières années depuis janvier 2019 à ce jour.
- Les jeunes commencent à manifester leur ras-le-bol sur la Commune (en laissant des déchets ou en faisant du bruit). La pose de caméra dans le parking du Vélodrome est à l'étude.
- Les contrôleurs du stationnement sont en fonction depuis le 1^{er} avril. Actuellement, ils sont en formation pour pouvoir notamment remplacer les patrouilleurs/patrouilleuses scolaires.

La rapporteuse : Anita De Mitri, le 19 avril 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES
--

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie
Date et heure : Jeudi 22 avril 2021 – 20h00

2. Délibération D 26-2021 : Crédit d'engagement de 32'000 F pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue à Plan-les-Ouates en faveur de la mobilité douce

On retrouve parmi les objectifs l'élargissement du cheminement, l'adaptation du revêtement actuel, le renforcement de la qualité paysagère, de l'éclairage ainsi que du mobilier urbain. L'étude englobe par ailleurs la demande d'autorisation de construire.

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

3. Délibération D 27-2021 : Crédit d'engagement de 370'000 F pour l'entretien exceptionnel et la rénovation partielle des façades de l'école de Champ-Joly CM, sise 60 chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates

Les coûts portent notamment sur le remplacement des stores, la solution pour la surchauffe des vitrages, la pose des échafaudages et la peinture des façades.

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

4. Communications du Conseil administratif

Création d'un groupe d'attribution des logements communaux, dont les décisions s'appuient sur les critères d'attribution, dans le but d'avoir une plus grande transparence.

Questionnement de la volonté portant soit sur la création d'une fondation du logement, soit sur une gestion internalisée des logements.

Marion LOGEAN, rapporteuse
22.4.2021

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES</p>

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie
Date et heure : Lundi 26 avril 2021 à 20h00

1. Délibération D 26-2021 : Crédit d'engagement de 32 000 F pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue à Plan-les-Ouates en faveur de la mobilité douce

Le magistrat présente le projet et répond aux diverses interrogations des élu.e.s.
Cette délibération est acceptée unanimement par les commissaires.

2. Délibération D 27-2021 : Crédit d'engagement de 370 000 F pour l'entretien exceptionnel et la rénovation partielle des façades de l'école Champ-Joly CM, sise 60 chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates

Présentation du contenu et planning des travaux par M. Fernandez, responsable du secteur entretien des bâtiments et conciergerie.

Les réponses sont apportées aux différentes questions posées par les commissaires.

La commission semble exprimer sa volonté de garder la couleur jaune pour les stores de l'école selon la palette des RAL proposée.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

3. Communications du Conseil administratif

M. Rodriguez renseigne et informe de l'état des dossiers en cours relatifs à son dicastère.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
26 avril 2021



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 26-2021**
Séance du 27 avril 2021

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 32 000 F pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue à Plan-les-Ouates en faveur de la mobilité douce

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la Commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 et notamment l'identification de l'itinéraire Bachet – Cherpines, dont la Promenade Tordue est l'un des maillons, comme parcours majeur de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu l'important flux piétonnier et cycliste existant et cohabitant sur la Promenade Tordue,

vu la largeur insuffisante de la voie de mobilité existante sur la Promenade Tordue pour garantir la sécurité et le confort des différents types d'utilisateurs,

vu les conflits croissants et nombreux entre utilisateurs sur la Promenade Tordue, relevés par la Police municipale de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu la décision du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates du 21 mars 2017 refusant la délibération D 72-2017 relative à l'amélioration du cheminement de mobilité douce de la Promenade Tordue et traversée du chemin de Vers,

vu l'élaboration d'un nouveau projet de réaménagement de la Promenade Tordue destiné à améliorer la sécurité et le confort des utilisateurs,

vu l'exposé des motifs EM 26-2021, de mars 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre « m » de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue en faveur de la mobilité douce.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 32 000 F, destiné à réaliser cette étude.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 32 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux, qui sera présenté ultérieurement.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/MC # 96'028 – SF/PL – 27.04.2021

Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 27-2021**
Séance du 27 avril 2021

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 370 000 F pour l'entretien exceptionnel et la rénovation partielle des façades de l'école Champ-Joly CM, sise 60 chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates

Vu la dégradation des peintures recouvrant les éléments métalliques des façades du bâtiment,
vu la surchauffe que le soleil génère dans les salles de classes nécessitant la pose de films sur les vitrages,
vu les problèmes récurrents constatés sur les stores qui nécessitent leur remplacement,
vu la nécessité de nettoyer le calcaire accumulé au fil du temps sur les parties des façades du bâtiment recouvertes de faïences,
vu l'absence de lignes de vie sur les toitures des couverts,
vu la nécessité de remplacer les coupoles cassées et de sécuriser ces dernières,
vu l'exposé des motifs EM 27-2021, de mars 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,
conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux pour l'entretien exceptionnel et la rénovation partielle des façades de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 370 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 370 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 370 000 F pour les travaux au moyen de 10 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2022.

SCA/EH/ #95'193 – SF/PL – 27.04.2021



Conseil municipal

Annexe 3)

Législature 2020-2025
Délibération **D 28-2021 R**
Séance du 27 avril 2021

PROJET DE DELIBERATION

en vue d'autoriser le Conseil administratif à signer l'acte relatif à la création d'une servitude à usage de jardins sur le périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Les Sciers » N°529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force, prévoyant la réalisation d'immeubles au cœur d'un parc paysagé,

vu le plan d'aménagement paysager (PAP) établi par le bureau « La Touche Verte » en 2016 et déposé avec les premières autorisations de construire du quartier, qui précise les contours des aménagements paysagers du quartier,

vu le concours paysagiste sur les espaces publics du périmètre lancé par la Commune en 2017 et remporté par le bureau In Situ qui prévoit sur la parcelle dite de « césure verte », entre les immeubles des Sciers et l'école Le Sapay, la création de jardins potagers destinés aux habitants du quartier,

vu les discussions au sein du groupe des promoteurs constitué afin de permettre la mise en œuvre des aménagements paysagers du quartier des Sciers et notamment la réalisation de ces jardins potagers,

vu la volonté communale d'offrir aux habitants du périmètre la possibilité de cultiver leur propre jardin dans le respect de l'environnement,

vu l'acte de mutation parcellaire de 1^{ère} étape, constituant un nouveau support parcellaire en créant notamment la parcelle 7315 destinée à supporter ces jardins, signé le 30 octobre 2018 entre les différents propriétaires de droits à bâtir du PLQ Les Sciers,

vu la proposition des propriétaires de la parcelle N° 7315 de faire bénéficier la Commune d'une servitude à usage de jardins,

vu le plan de servitude préparé par le bureau HKD et daté du 16 novembre 2020,

vu l'acte notarié préparé par Me Vallery pour la création de cette servitude,

vu l'exposé des motifs EM 28-2021, de mars 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'autoriser le Conseil administratif à signer l'ensemble des actes notariés nécessaires à la création d'une servitude à usage de jardins au bénéfice de la Commune sur le périmètre du PLQ N° 529-29'783 Les Sciers à Plan-les-Ouates.
2. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes notariés nécessaires à cette opération.
3. D'accepter que le coût prévisible de cette opération, comprenant les frais d'acte et autres droits, se monte à environ 10 000 F, soit comptabilisé en charge dans le compte de résultats.
4. Vu l'utilité publique de cette opération, de solliciter du Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier.

SCA/YG/phz/bg #98'515– SF/PL – mars 2021



Conseil municipal

Annexe 4)

Législature 2020-2025
Délibération **D 29-2021**
Séance du 27 avril 2021

DELIBERATION

relative à la division parcellaire et à la modification de l'assiette d'une servitude de passage à pied et à véhicules - parcelles N^{os} 4'326, dp 15'343 et dp 16'126 à Plan-les-Ouates

Vu les parcelles N^{os} 4'326, dp 15'343 et dp 16'126, propriétés de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu l'existence de 3 zones d'affectation distinctes, bois et forêts, développement 3 et 5 (villa) sur l'entier de la parcelle N° 4'326,

vu qu'une partie de la surface de la parcelle N° 4'326, domaine privé communal, correspond actuellement à une portion de route communale, encadrées par des parcelles du domaine public communal,

vu la nécessité de procéder à un toilettage de la parcelle N° 4'326 par une division parcellaire, afin de redimensionner cette dernière pour que les nouveaux immeubles créés soient en adéquation avec leurs usages actuels et futurs,

vu l'existence sur la totalité de la parcelle N° 4'326 d'une servitude de passage à pied et à véhicules, RS 36'624, à charge de ladite parcelle et au profit de la parcelle N° 4'611,

vu l'accord donné par le propriétaire de la parcelle N° 4'611 pour redimensionner l'assiette de ladite servitude de passage à une bande de 3.0 m de largeur bordant les parcelles N^{os} 4'329 et 4'611 avec accès depuis le chemin de Vers,

vu le projet d'acte notarié rédigé par Me José Miguel Rubido, Les Notaires Unis à Genève,

vu l'exposé des motifs EM 29-2021 d'avril 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre K de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. De diviser le domaine public communal N° 15'343 en deux sous-parcelles soit :

- la sous-parcelle dp N° 15'343A, d'une surface de 3'923 m², qui demeurera affectée au domaine public communal, portant lieudit « La Rasse, Pré-du-Camp » ;

- la sous-parcelle dp N° 15'343B, d'une surface de 1 m2, laquelle est désaffectée du domaine public communal aux termes des présentes, en application de l'article 11 alinéa 2 lettres b et c de la Loi genevoise sur le domaine public (LDPu) ;
2. De diviser la parcelle N° 4'326 en cinq sous-parcelles soit :
 - La sous-parcelle N° 4'326A, d'une surface de 2009 m2, laquelle portera désormais le N° 7'291, lieudit « La Rasse, Pré-du-Camp » ;
 - la sous-parcelle N° 4'326B, d'une surface de 272 m2 ;
 - la sous-parcelle N° 4'326C, d'une surface de 2078 m2 ;
 - la sous-parcelle N° 4'326D, d'une surface de 21 m2 ;
 - la sous-parcelle N° 4'326^E, d'une surface de 248 m2 ;
 3. De réunir la sous-parcelle N° 4'326C et la sous-parcelle dp N° 15'343B pour former la nouvelle parcelle N° 7'292, d'une surface de 2079 m2, sise « La Rasse, Pré-du-Camp ».
 4. De réunir les sous parcelles N^{os} 4'326D, 4'326E et dp N° 15'343A, pour former le nouveau domaine public communal N° 15'343, contenant 4192 m2, portant lieudit « La Rasse, Pré-du-Camp ».
 5. De réunir la sous-parcelle N° 4'326B au domaine public communal N° 16'126, qui continuera de porter le numéro dp N° 16'126.
 6. D'accepter le redimensionnement de l'assiette de la servitude de passage à pied et à véhicules (diminution de l'assiette) RS 36'624 à charge de la parcelle N° 4'326, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates et au profit de la parcelle N° 4'611.
 7. De comptabiliser la dépense brute prévue d'environ 6 000 F pour la réalisation de ce projet dans les compte de fonctionnement sur l'exercice budgétaire 2021.
 8. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de l'ensemble des actes notariés nécessaires à la réalisation de cette opération.

SCA/PhZ #96'574 – SF/PL – 27.04.2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 31-2021 P**
 Séance du 27 avril 2021

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 2 490 000 F pour la réalisation des travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates

Vu la résiliation du bail au 15 juin 2020 du cabinet médical sis au chemin des Vuattes 1 et celle à venir au 31 août 2021 de la Fondation Clair-Bois sise au chemin de Vers 1,

vu la nécessité de créer de nouvelles surfaces de bureaux pour les besoins des services de l'administration communale suite à l'augmentation du personnel et au manque de surfaces disponibles,

vu la consommation énergétique du bâtiment et son indice de dépense de chaleur (IDC) supérieur à 600 MJ/m²/an (703 MJ/m²/an), nécessitant selon la loi sur l'énergie (L2 30) d'entreprendre des démarches pour le faire baisser,

vu les problèmes d'obsolescence et de vétusté du bâtiment dans son ensemble,

vu les études de projet réalisées en lien avec la délibération D 165-2019, le dépôt d'une demande d'autorisation de construire DD 114'076 et le retour des appels d'offres aux entreprises,

vu l'exposé des motifs EM 31-2021, d'avril 2021, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la réalisation des travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates, pour les phases SIA 4.51, 4.52 et 4.53.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 2 490 000 F pour la réalisation des travaux d'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates,
3. De comptabiliser la dépense prévue de 2 490 000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 2 490 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

5. De consolider les études réalisées préalablement via la délibération D 165-2019 conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1.

SCA/VLM/bg /#99'912 – SF/PL – avril 2021



Conseil municipal

Annexe 6)

Législature 2020-2025
Délibération **D 32-2021 P**
Séance du 27 avril 2021

PROJET DE DELIBERATION

relatif au transfert du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates du patrimoine financier vers le patrimoine administratif

Vu la résiliation du bail au 15 juin 2020 du cabinet médical et celui à venir du 31 août de la Fondation Clair-Bois,

vu la nécessité de créer de nouvelles surfaces de bureaux pour les besoins des services de l'administration communale suite à l'augmentation du personnel et au manque de surfaces disponibles,

vu la délibération D 31-2021 et l'exposé des motifs EM 31-2021 pour la réalisation des travaux d'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1, d'avril 2021,

vu l'affectation des parcelles N° 4512 et N° 4513 et des bâtiments N° 1902 et N° 1903,

vu la nécessité de transférer ces parcelles et bâtiments figurant au patrimoine financier au patrimoine administratif en raison de cette nouvelle affectation,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. De transférer le bâtiment Vers 1 / Vuattes 1, du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de 2 930 810 F représentant la valeur comptable des parcelles N° 4512 et 4513.
2. D'amortir ce montant au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

SCA/VLM/bg /#100'155 – SF/PL – avril 2021



Conseil municipal

Annexe 7)

Législature 2020-2025
Délibération **D 33-2021 P**
Séance du 27 avril 2021

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 220 000 F pour la démolition des pavillons des Abeilles et du Jardin d'aventures (JAPLO) à Plan-les-Ouates, ainsi que des déménagements et des travaux d'adaptations temporaires nécessaires

Vu la création, le 1^{er} octobre 2002, de l'association « Jardin d'aventures de Plan-les-Ouates », souhaitée par la Commune de Plan-les-Ouates,

vu le vote de la délibération D 05-1999, permettant la réalisation de structures scolaires provisoires sur la parcelle N°10'407, propriété de la Paroisse catholique romaine de Plan-les-Ouates – Perly-Certoux et sur les parcelles adjacentes N°10'029 et N°10'030, propriété de la Commune,

vu l'utilisation de ces infrastructures dès 2002 par le jardin d'enfants « Les Abeilles » et le Jardin d'aventures « JAPLO »,

vu la demande d'autorisation de construire DD 113'845 déposée par la Paroisse catholique romaine de Perly-Certoux et Plan-les-Ouates pour la réalisation d'un bâtiment de 35 logements sur la parcelle N°10'407 nécessitant le déplacement des activités du jardin d'enfants « Les Abeilles » et du « JAPLO »,

vu la résiliation de la convention d'utilisation du sol pour la date de 30 septembre 2021 entre la Paroisse et la Commune,

vu la proposition de mise en vente des pavillons effectuées auprès des communes de Genève, Vaud et certaines communes de Fribourg ainsi que des Associations du canton, restée sans effet à ce jour,

vu la nécessité de relocaliser les activités du jardin d'enfant « Les Abeilles » et du « JAPLO » dans les locaux de l'école Champ-Joly CE,

vu la demande d'autorisation M 8763 déposée par la Commune pour la démolition des pavillons du jardin d'enfants « Les Abeilles » et du « JAPLO »,

vu l'exposé des motifs EM 33-2021, d'avril 2021, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. De réaliser les travaux pour la démolition des pavillons des Abeilles et du Jardin d'aventures (JAPLO) à Plan-les-Ouates, ainsi que des déménagements et des travaux d'adaptations temporaires nécessaires.
2. D'ouvrir à cet effet au conseil administratif/maire un crédit d'engagement de 220 000 F destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense prévue de 220 000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 220 000 F au moyen d'une annuité dès la fin des travaux estimé à 2021.

SCA/VLM/bg /#99'827 – SF/PL – avril 2021



Conseil municipal

Annexe 8)

Législature 2020-2025
Délibération **D 34-2021 P**
Séance du 27 avril 2021

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 235 000 F pour l'entretien du réseau routier communal
à exécuter en 2021 à Plan-les-Ouates

Vu le mandat confié au bureau d'ingénieur Ertec SA en 2017 par le Conseil administratif pour la mise en œuvre d'un rapport quinquennal d'entretien du réseau routier communal (2018 à 2022) et plus particulièrement son expertise du réseau routier communal 2019,

vu l'entretien à entreprendre sur le chemin de Vers, suite à l'état actuel des chaussées nécessitant une réfection des surfaces de roulement, afin de garantir l'état de ce chemin pour les vingt prochaines années (hors usure classique de la couche de roulement),

vu l'exposé des motifs EM 34-2021, d'avril 2021, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux et le plan de situation relatif à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux d'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2021.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 235 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 235 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 235 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2022.

SCA/GR/bg /#98'554 – SF/PL – avril 2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 35-2021**
 Séance du 27 avril 2021

DELIBERATION

relative à l'inscription et à la radiation de servitudes au profit et à charge de la parcelle N° 7054, des DDP N°s 7'069 et 7'070, immeuble « SKYLAB », sis au chemin Pré-Fleuri 5 à Plan-les-Ouates

Vu la parcelle N° 7'054, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates sur laquelle se trouve l'immeuble SKYLAB et les parcelles N°s 11'088 et 11'089 propriétés de Interswiss Immobilien AG (Blue Box),

vu les droits distincts et permanents (DDP) N° 7069 – 1^{er} degré au profit de la Fondation pour les Terrains Industriels (FTI) et N°7070 – 2^{ème} degré au profit de SKYLAB Real Estate (SRE) et Commune de Plan-les-Ouates,

vu la nécessité de radier deux servitudes existantes en charge et en droit sur les parcelles N°s 11'088 et 11'089 propriétés de Interswiss Immobilien AG (Blue Box) et N° 7054, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates, étant précisé que cette radiation aurait dû intervenir en 2013, au moment de la signature de l'acte de réunions des anciennes parcelles N°s 11'090, 11'091, 11'092 et 11'093 (nouvellement N° 7'054), modification de gages et constitution de servitudes,

vu la nécessité de procéder à l'inscription de diverses nouvelles servitudes grevant la parcelle N° 7'054 et les DDP N°s 7'069 et 7'070, notamment une servitude d'usage extérieur de jardin au rez-de-chaussée pour la crèche Ciel Bleu et une servitude d'usage extérieur pour la caserne des pompiers ainsi qu'une servitude « publique » de passage « mobilité douce »,

vu les projets d'actes notariés rédigés par Me José Miguel Rubido, Les Notaires Unis à Genève pour les inscriptions de servitudes et par Me Natacha Gregorc, étude Christ, Gregorc et de Candolle à Genève pour la radiation de servitudes,

vu l'exposé des motifs EM 35-2021 d'avril 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre K de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter la radiation des servitudes en charge et en droit suivants :

- Une servitude de passage à tous usages au rez-de-chaussée (ID. 2004/012034 – RS 12599).
- Une servitude de passage à tous usages au deuxième sous-sol (ID. 2004/012036 – RS 12601)

2. La création des servitudes suivantes :

- Une servitude de passage à pied et à véhicules au deuxième sous-sol (accès au premier sous-sol), laquelle s'exercera en charge sur le Feuillet N° 120 du DDP 7070, au profit des Feuillet N^{os} 117 à 140 du DDP 7070 de la Commune de Plan-les-Ouates.
 - Une servitude de passage à pied et à véhicules au deuxième sous-sol (accès au troisième sous-sol), laquelle s'exercera en charge sur le Feuillet N° 120 du DDP 7070, au profit des Feuillet N^{os} 117 à 140 du DDP 7070 de la Commune de Plan-les-Ouates.
 - Une servitude d'usage extérieur des terrasses au troisième étage, laquelle s'exercera en charge sur le DDP 7070 de la Commune de Plan-les-Ouates, au profit du Feuillet N° 137 du DDP 7070 de la Commune de Plan-les-Ouates.
 - Une servitude d'usage extérieur des terrasses N^{os} 1 et 2 au cinquième étage, laquelle s'exercera en charge sur le DDP 7070 de la Commune de Plan-les-Ouates, au profit du Feuillet N° 139 du DDP 7070 de la Commune de Plan-les-Ouates.
 - Une servitude de passage à pied et pour tous véhicules réservée exclusivement au service du feu (SIS), laquelle s'exercera en charge sur le DDP 7070 de la Commune de Plan-les-Ouates, au profit des Feuillet N^{os} 117 à 140 du DDP 7070 de la Commune de Plan-les-Ouates.
 - Une servitude d'usage extérieur de jardin au rez-de-chaussée, laquelle s'exercera en charge sur le DDP 7070 de la Commune de Plan-les-Ouates, au profit du Feuillet N° 127 du DDP 7070 de la Commune de Plan-les-Ouates.
 - Une servitude d'usage extérieur pour la caserne des pompiers de Plan-les-Ouates, laquelle s'exercera en charge sur le DDP 7070 de la Commune de Plan-les-Ouates, au profit du Feuillet No 129 du DDP 7070 de la Commune de Plan-les-Ouates.
 - Une servitude de passage pour la mobilité douce laquelle s'exercera en charge sur les parcelles N° 7'054 et 10'753 et les DDP 7069 et 7070 de la Commune de Plan-les-Ouates, au profit de la Commune de Plan-les-Ouates,
3. De comptabiliser les frais d'actes sur les crédits d'investissements liés aux délibérations D 52-2013 (crèche Ciel Bleu), D 53-2013 (caserne des pompiers) et D 54A-2013 (lot PPE Mobilité).
4. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous les frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique en ce qui concerne les parts de copropriétés liées à la crèche Ciel Bleu et à la caserne de pompiers.
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de l'ensemble des actes notariés nécessaires à la réalisation de cette opération.

SCA/PhZ #100'835 – SF/PL – 27.04.2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 36-2021 P**
Séance du 27 avril 2021

PROJET DE DELIBERATION

relatif à un crédit d'engagement de 210 000 F pour l'aménagement d'une arcade socioculturelle dans le quartier des Sciers à Plan-les-Ouates

Vu la densité et la diversité du quartier de La Chapelle-Les Sciers,
vu les partenariats déjà en place entre la Commune et différents acteurs locaux,
vu l'analyse des besoins qui a été réalisée conjointement par le service de l'action sociale et de la jeunesse et par le service culturel,
vu la construction de l'immeuble E appartenant à la commune, dans lequel une surface a pu être réservée à cet effet,
vu le projet qui a été établi par nos mandataires,
vu toutes les activités et animations qu'il sera possible de mettre en place dans ce lieu et pour le quartier,
vu l'exposé des motifs EM 36-2021, d'avril 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,
conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux pour la création d'une arcade socioculturelle dans le quartier des Sciers à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 210 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 210 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 210 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2022.

SC/#98'804 – SF/PL – avril 2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 37-2021 P**
 Séance du 27 avril 2021

PROJET DE DELIBERATION

relatif à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2019 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se compose du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2019 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant :
 - de 82 937 918.06 F, dont à déduire les imputations internes de 9 488 997.90 F, soit net **73 448 920.16 F** aux charges
 - et de 95 342 651.01 F, dont à déduire les imputations internes de 9 488 997.90 F, soit net **85 853 653.11 F** aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à **12 404 732.95 F**
 Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
 - résultat opérationnel de 12 404 732.95 F
 - et résultat extraordinaire de 0 F

3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant :
 - de 10 739 233.63 F aux dépenses
 - et 738 787.90 F aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à 10 000 445.73 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020 totalisant à l'actif et au passif un montant de 575 343 816.95 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de 1 685 622.16 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
 - 1.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
 - 2.
7. D'alimenter le financement spécial des immeubles locatifs à raison de 1 000 000 F valeur 1^{er} janvier 2021.
8. D'attribuer la somme de 5 000 000 F à la réserve pour mesures structurelles valeur 1^{er} janvier 2021.

Annexe : comptes annuels 2020 dans leur intégralité

SF/PL – 13.04.2021 – PLO #101'271



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 38-2021**
Séance du 27 avril 2021

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire de 478.30 F destiné à l'étude pour l'assainissement du bruit routier selon l'ordonnance sur la protection contre le bruit – OPB – Phase 1 – 2^{ème} étape

Vu la délibération D 26-2016 votée par le Conseil municipal le 26 avril 2016, décidant l'ouverture d'un crédit d'étude de 70 000 F pour financer l'assainissement du bruit routier, phase 1, étape 2, selon l'ordonnance sur la protection contre le bruit,

vu le décompte des coûts s'élevant à 70 478.30 F, qui engendre un dépassement de 478.30 F,

vu la subvention fédérale reçue selon OPB de 9 425.00 F,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 478.30 F destiné à couvrir le dépassement sur le crédit d'engagement voté le 26 avril 2016 pour financer l'assainissement du bruit routier, phase 1, étape 2, selon l'ordonnance sur la protection contre le bruit.
2. D'amortir la dépense énoncée au point 1 selon les mêmes modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 26 avril 2016.

SF/PL - 13.04.2021 - #101'258 – 27.04.2021



Conseil municipal

Séance du 27 avril 2021
R 05-2021

RESOLUTION

Nomination du premier-lieutenant Michaël Panchaud au grade de Capitaine au sein de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates

Vu la requête formulée par le Capitaine Florian Christe, Commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates, de faire valoir ses droits à la retraite au 30 juin 2021,

vu la décision de l'Etat-major du Corps des sapeurs-pompiers de la commune de proposer aux autorités de la commune de Plan-les-Ouates la nomination de Monsieur Michaël Panchaud au grade de Capitaine du Corps des sapeurs-pompiers de ladite commune dès le 1^{er} juillet 2021,

vu le courrier du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé du 16 décembre 2020 confirmant que les résultats obtenus permettent favorablement sa nomination,

vu que les nominations et promotions interviennent en principe le 1^{er} janvier ou le 1^{er} juillet de chaque année,

conformément à l'article 30A, alinéa 3, lettre a, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui (unanimité)

- 1) D'accepter la nomination de Monsieur Michaël Panchaud au grade de Capitaine du Corps des sapeurs-pompiers de la commune de Plan-les-Ouates à partir du 1^{er} juillet 2021.

SAG-PP – 27.04.2021 # 99969

Législature 2020-2025
Motion **M 05-2021**
Séance du 27 avril 2021

MOTION

relative à l'étude d'une prévision de l'arborisation du futur quartier des Cherpines
à Plan-les-Ouates

Vu les travaux de construction du quartier du Rolliet qui vont bientôt débuter,

vu la planification envisagée pour la suite du développement des Cherpines,

vu les aménagements extérieurs des nouveaux quartiers qui doivent être pensés avant le début des travaux de construction des bâtiments,

vu le souci des Conseils administratif et municipal d'anticiper la qualité de vie dans les futurs quartiers afin d'offrir aux nouveaux habitants, travailleurs et visiteurs, un cadre de vie agréable à tous niveaux,

vu la volonté de diminuer les îlots de chaleur autant que faire se peut,

vu le nombre d'années nécessaires pour que des arbres soient suffisamment grands pour assurer leurs missions,

vu la vitesse de croissance différente selon les essences,

vu la reprise possiblement difficile après la plantation, en fonction de la taille de l'arbre et de la qualité du sous-sol,

vu les récents constats de différences de résistance de certaines essences aux changements climatiques,

vu les grands projets en cours sur notre Canton, qui vont concentrer la demande en arbres sur des périodes similaires,

vu la volonté de travailler avec des fournisseurs proches,

vu les différences de prix des arbres en fonction de leurs taille et âge,

Le Conseil municipal décide

par 18 oui (unanimité)

1. De charger le Conseil administratif d'étudier dès maintenant l'arborisation à envisager pour le quartier des Cherpines, selon les points évoqués dans l'exposé des motifs joint à la présente délibération.

2. De charger le Conseil administratif de déterminer la meilleure manière de prévoir, dès 2022, les montants nécessaires au succès de cette opération qui se réalisera de façon échelonnée dans le temps.
3. De charger le Conseil administratif de proposer à la Commune de Confignon d'agrandir l'étude au périmètre de l'entier des Cherpines, moyennant une participation financière proportionnelle de sa part.

Pour le PLR de Plan-les-Ouates :

Véronique Dubois, Romy Ferri, Luis Brunschweiler, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre.

Exposé des motifs

Les instances politiques de notre Commune ont, dès le début du grand projet des Cherpines, mis en œuvre tout ce qui était en leur pouvoir pour offrir une qualité de vie agréable aux futurs habitants, travailleurs et visiteurs du quartier, notamment par le biais de mesures innovantes.

Le stationnement et l'offre de loisirs étant des dossiers déjà largement avancés, il convient maintenant de se préoccuper de la qualité de vie que nous souhaitons voir se réaliser, dès le début de vie du quartier, dans ses divers espaces publics extérieurs.

Pour ce faire, il nous faut nous projeter à moyen et long termes, et réfléchir dès maintenant à ce que nous pouvons d'ores et déjà mettre en œuvre.

En matière de verdissement des espaces publics, de diminution des îlots de chaleur et des nuisances dues au bruit, force est de constater que trop souvent lors de nouveaux aménagements, des arbres sont plantés sans que leur taille n'atteigne le but escompté avant plusieurs années.

Dès lors, la présente motion vise à charger le Conseil administratif de lancer une étude qui aura pour but de :

- Déterminer quelles essences seraient les plus aptes à se développer et se maintenir sur les différents périmètres des Cherpines, durant plusieurs dizaines d'années, au vu de la nature et de la qualité du terrain ainsi que des changements climatiques envisagés.
- Déterminer les zones de plantations au sens large, le nombre et l'âge (la grandeur) de ces arbres qui devront pour la majorité être de grande taille, notamment dans le Parc des Charrotons, voire sur la Grande Prairie.
- Se renseigner auprès de pépiniéristes genevois sur les propositions qu'ils pourraient nous faire pour atteindre ce but, comme p. ex. la possibilité de choix et de réservation possibles de spécimens précis en vue d'un plantage dans plusieurs années (selon calendrier à établir).
- Produire le plan financier (chiffrage et calendrier des engagements financiers) qui pourrait être induit en cas de réservations d'arbres qui grandiraient dans des pépinières.
- Présenter une projection budgétaire temporelle en vue de la constitution financière d'une provision qui permettra, le moment venu d'assumer le surcoût important que représenteront l'acquisition, le gardiennage et l'entretien, le transport puis la plantation de ces arbres.
- Présenter l'outil budgétaire qui permettrait, dès 2022, d'atteindre ce but de la meilleure façon (fonds, provision, etc).

Si l'on considère d'une part, les différents grands projets en cours sur notre Canton, dont certains aboutiront dans les mêmes temps, tous avec de grandes demandes de plantations, et d'autre part, les investissements conséquents que notre Commune devra consentir pour ses nouveaux quartiers, il nous appartient

d'anticiper et de planifier cet aspect du futur quartier des Cherpines le plus en amont possible pour donner, tant aux arbres qu'à nous, toutes les chances, d'arriver sans trop de souci au but fixé.

Dès lors que ce futur quartier sera pour les 2/3 sur le territoire de la Commune de Confignon, la présente motion encourage le Conseil administratif à consulter Confignon pour savoir si elle serait intéressée à agrandir le périmètre de cette étude à l'entier du quartier, moyennant une répartition financière des coûts éventuels.

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions de l'accueil que vous porterez à cette motion.

MOTION**Pour favoriser et développer un écosystème local à Plan-les-Ouates**

Considérant :

La période que nous traversons depuis mars 2019 est exceptionnelle et particulière par sa dimension planétaire, sa gravité et ses conséquences multiples tant sur le plan sanitaire que financier, économique, politique, social et environnemental.

L'histoire nous enseigne qu'après chaque phase pandémique, la société change structurellement. Nous voici donc dans l'opportunité de repenser nos cadres habituels de vie et de fonctionnement économique locaux.

La commune de Plan-les-Ouates a toujours eu à coeur d'encourager la solidarité avec les différent.e.s acteurs et actrices de la vie économique et sociale présent.e.s sur son territoire.

De ce fait,

- Vu le programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif qui prévoit de favoriser l'écosystème local, de promouvoir l'activité des entreprises et la richesse de notre tissu artisanal.
- Vu l'intention d'œuvrer pour une politique d'investissement durable axée sur la nécessité de réorienter la consommation vers plus de proximité et de circuits courts.
- Vu l'intention d'obtenir la plus grande adhésion et la confiance de la part des consomm'actrices et des consomm'acteurs de Plan-les-Ouates.
- Vu la décision prise par le Conseil d'Etat le 4 décembre 2019 de déclarer l'urgence climatique visant notamment la « neutralité carbone 2050 ».
- Vu la volonté exprimée par notre Conseil municipal qui a approuvé la motion pour la réalisation d'un plan climat début 2020. (M 22-2019 « Plan climat communal : il y a urgence à agir ! »).
- Vu la mise en place du plan climat cantonal 2030, 2^{ème} génération.

Sur proposition du PS et des Vert.e.s de Plan-les-Ouates

**le Conseil municipal
demande au Conseil administratif**

par 18 oui (unanimité)

- D'étudier un projet qui vise d'une part à faire connaître l'écosystème local et, d'autre part, à le promouvoir par le développement d'actions visant l'intensification des échanges de proximité.

- De dresser une liste exhaustive des actrices et acteurs exerçant une activité économique sur le territoire communal, PME et indépendant.e.s, de leurs compétences et des services proposés.
- De proposer des actions concrètes afin qu'elles permettent non seulement de faire connaître les commerces et activités de proximité, mais aussi d'encourager l'ensemble des habitant.e.s à soutenir l'économie locale.
- D'effectuer les actions ci-dessus, dans la mesure du possible, en collaboration avec les associations d'entreprises de la Commune.

Signataires :

PS + Les Vert.e.s PLO : Nathalie Ruegger, Marco Solari, Glenna Baillon-Lopez, Haas François, Teo Kutner, Marion Logean, Dominique Tinguely, Pierre Torri,

PVL : Nicolas Lenoir, Laurent Seydoux

MCG : Alexandra Saas, Roberto Di Giorgio, Jérémy Ducrest

PLR : Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Romy Ferri Elias

Exposé des motifs

- La situation Covid nous a plongé dans un océan d'incertitudes et, disons -le, pas mal de confusion. Dans ce marasme, quelques îlots de certitude devraient éclairer notre horizon. La proximité, le local en est un. Un îlot point animé par l'esprit d'aide, mais plutôt par cette envie d'œuvrer pour créer de l'activité, de la richesse, dans le respect de notre environnement, d'une forme d'équité et d'un souci éthique, véritables piliers pour un investissement sur le long terme.
- Lorsque la « normalité » pointerait à nouveau son nez, l'hypothèse d'un contrecoup euphorique initial allié à un peu plus de disponibilité économique, n'est pas à exclure.
- Soyons prêts à proposer des alternatives aux chemins connus à ce jour. Proposons activement le possible recours à la proximité et au système d'échange court qui engendreront de la richesse locale et donc un retour fiscal non négligeable.
- Dans ce contexte, il nous semble une nécessité impérieuse de s'engager à faire connaître les actrices et acteurs économiques locaux tels que, coiffeurs, instituts de soins, café restaurants, artisans, réparateurs de vélo, toutes personnes donnant des cours sur Plan-les-Ouates, imprimeurs, graphistes, etc. pour permettre aux habitant.e.s de Plan-les-Ouates de tisser des liens privilégiés avec ces dernières et derniers.

Nous vous invitons à soutenir cette motion.



Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal

Séance du 27 avril 2021
M 07-2021

MOTION

Pour promouvoir les potagers urbains dans les quartiers de la commune

Considérant

- que la plus-value sociale, en termes d'activités de proximité et de rencontres, est bénéfique pour tous et encourager l'intergénérationnalité,
- que le développement de circuit court devient un impératif d'actualité,
- qu'une meilleure connaissance des produits cultivés permet de les apprécier à leur juste valeur,
- que l'urbanisation galopante de notre commune provoque une forte demande de potagers,
- que la crise sanitaire a révélé l'importance d'un retour à la nature,
- que le Plotager actuel rencontre un fort succès,
- qu'une association se lance également dans la création d'un potager à La julienne,
- que ces potagers peuvent être également des outils éducatifs pour la jeune génération,

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

INVITE

par 15 oui, 1 non et 2 abstention

à demander au Conseil administratif :

- De rechercher les lopins de terre dans les quartiers susceptibles de répondre à notre requête.
- De favoriser la création d'associations bénévoles s'en occupant.
- De mettre à disposition le matériel nécessaire au développement de ces potagers.

Pour le PDC : Anita De Mitri, Vincent Gillet, Véronique Özazman, Philippe Rochetin, Barbara Soulier, Isabelle Willimann.

Exposé des motifs

Un potager est un lieu idéal pour les rencontres, les liens sociaux et les échanges entre habitants.

La crise sanitaire nous a fait prendre conscience d'une manière rapide, qu'un retour aux sources était nécessaire.

La favorisation des circuits courts est devenue tranquillement une habitude.

Il nous paraît important à travers ces potagers de reconnecter la population à la nature et aux sources d'une alimentation saine.

Notre commune a connu et connaîtra encore à l'avenir un fort développement urbain. Des jardins potagers permettront aux habitants de pratiquer leurs besoins de lien avec la nature et de se ressourcer auprès d'elle.

Le Plotager a permis aux habitants de se rencontrer, d'échanger des pratiques de cultures sur un lieu de vie commun et agréable et a suscité un tel engouement auprès de la population qu'un nouveau potager verra le jour à La julienne.

Preuve en est que la demande est présente et le sera encore plus avec la création des nouveaux quartiers.

Nous vous encourageons à soutenir cette motion

Conseil municipal
Séance du 27 avril 2021
R 04A-2021

RESOLUTION

Pour faciliter l'accès de la population à la vie politique communale

Vu le peu d'information politique transmis par les partis à la population en cours de législature,
vu l'intérêt de certains habitants aux sujets communaux et la curiosité d'autres,
vu le manque de temps « pour tout faire » souvent exprimé par tout un chacun,
vu la méconnaissance du fonctionnement politique communal constatée lors de conversations ou d'élections,
vu l'adaptabilité du Conseil municipal de notre Commune durant la période de restrictions sanitaires,
vu les incertitudes sur la durée et la teneur future de ces restrictions,
vu la diffusion sur You Tube des séances du Conseil municipal afin d'assurer l'accès aux séances par le public,
vu la possibilité ainsi offerte à la population de suivre ces séances, entièrement ou partiellement, sans quitter son domicile, et en pouvant faire d'autres choses en même temps,
vu que ces séances sont diffusées en direct et ne restent pas sur la Toile,
sur proposition du PLR Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal

DECIDE

par 16 oui, 1 non et 1 abstention

1. D'informer la population de cette possibilité de suivi de ses séances sur You Tube par le biais des supports de communication communaux.
2. De poursuivre la diffusion des séances du Conseil municipal en cas d'assouplissement des mesures sanitaires (permettant d'assister aux séances publiques) pour une durée de six mois.

Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Romy Ferri.

EXPOSE DES MOTIFS

Malgré la crise sanitaire, le Conseil municipal de Plan-les-Ouates a tout fait pour pouvoir siéger. Il a été précurseur en matière de visioconférence puisqu'il a procédé au test de ce système pour l'entier des Conseils municipaux du Canton.

Depuis lors, les restrictions concernant la tenue de ses séances ont été modifiées, le Conseil a pu siéger en présentiel, mais sans accès pour le public.

Une nouvelle solution a été mise en place par le service informatique de la Mairie que nous remercions au passage. Celle-ci consiste à diffuser la séance sur You Tube, en direct, et de la supprimer dès qu'elle est terminée.

Ce mode de faire a permis aux personnes qui le souhaitaient, de suivre nos séances depuis chez elles.

Il s'avère que le nombre de vues de celles-ci (972 pour les 6 séances) a été bien plus conséquent que le nombre de personnes que nous pouvons généralement compter parmi le public à chaque séance, puisque les doigts d'une seule main y suffiraient.

Dès lors que :

- les modes de vie actuels ne permettent pas à tous ceux qui le souhaiteraient d'assister à nos séances,
- la diffusion telle que faite actuellement permet de suivre la séance depuis chez soi, avec ou sans interruption, tout en faisant d'autres choses en même temps,
- que la communication que nos différents partis effectuent en cours de législature est assez maigre,
- que nos débats pourraient déclencher des vocations,
- que nos décisions influent sur la vie des habitants et des entreprises de notre Commune.

Nous proposons d'une part d'informer plus largement la population de la possibilité qui lui est offerte de suivre l'actualité politique communale depuis chez elle et d'autre part, de continuer cette diffusion même lorsque le public sera à nouveau autorisé à suivre nos débats sur place.

Cela étant, au vu de la logistique nécessaire à cette transmission, nous proposons de limiter cet essai à 6 mois après l'information à la population, puis de faire un point sur nos constatations et sur les retours éventuels qui nous seraient faits.

Suite aux 6 séances qui se sont déroulées selon ce mode de fonctionnement, nous constatons que nos façons de nous exprimer n'ont pas fondamentalement changé, que nos échanges restent majoritairement emprunts de respect et de courtoisie et qu'il ne devrait pas y avoir de raison pour que cela change.

Nous vous invitons dès lors à accepter cette résolution.